

CORPORATION FINANCIÈRE POWER

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE 2010

Aux porteurs d'actions ordinaires :

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la CORPORATION FINANCIÈRE POWER sera tenue à l'hôtel InterContinental, 360, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) Canada, le mercredi 12 mai 2010, à 11 h, heure locale, aux fins suivantes :

- [1] examiner et, s'il est jugé opportun, adopter une résolution spéciale modifiant les statuts de la Société afin de porter de 18 à 20 le nombre maximal d'administrateurs;
- [2] élire les administrateurs;
- [3] nommer les vérificateurs;
- [4] recevoir les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent;
- [5] examiner la proposition d'un actionnaire présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction;
- [6] traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
le premier vice-président, avocat-conseil et secrétaire,

Edward Johnson
Montréal (Québec)
Le 11 mars 2010

**SI VOUS NE PRÉVOYEZ PAS ASSISTER À L'ASSEMBLÉE, VEUILLEZ REMPLIR, DATER ET SIGNER
LA PROCURATION CI-JOINTE ET LA RETOURNER DANS L'ENVELOPPE-RÉPONSE QUI L'ACCOMPAGNE.**

If you prefer to receive an English copy,
please write to the Secretary,
Power Financial Corporation
751 Victoria Square
Montréal, Québec
Canada H2Y 2J3

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS DE LA DIRECTION

La présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction est envoyée relativement à la sollicitation, par la direction de la Corporation Financière Power (la « Financière Power », « CFP » ou la « Société »), de procurations devant servir à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le mercredi 12 mai 2010 (l'« assemblée »), ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. La sollicitation se fera principalement par la poste, mais les employés de la Société pourront également solliciter des procurations par écrit ou par téléphone, à un coût nominal. La Société pourrait aussi décider de retenir les services d'un tiers qui sollicitera des procurations pour le compte de la direction en vue de l'assemblée. Les frais de sollicitation seront à la charge de la Société.

Les abréviations suivantes sont utilisées tout au long de la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction :

DÉNOMINATION SOCIALE	ABRÉVIATION
Power Corporation du Canada	Power
Great-West Lifeco Inc.	Lifeco
Société financière IGM Inc.	IGM
Pargesa Holding SA	Pargesa
Bourse de Toronto	TSX
Autorités canadiennes en valeurs mobilières	ACVM

ACTIONS COMPORTANT DROIT DE VOTE ET PRINCIPAUX PORTEURS

Le 11 mars 2010, 706 065 480 actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») sont en circulation. À l'assemblée, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, chaque porteur d'actions ordinaires dispose d'une voix par action immatriculée à son nom à la fermeture des bureaux le 19 mars 2010 (la « date de clôture des registres »).

À la connaissance des administrateurs et des membres de la direction de la Société, en date du 11 mars 2010, l'honorable Paul Desmarais, membre du conseil de la Société, exerce, directement et par l'entremise de sociétés de portefeuille, une emprise sur un nombre total de 467 839 296 actions ordinaires, représentant 66,26 % des actions en circulation de cette catégorie. À la connaissance des administrateurs et des membres de la direction de la Société, aucune autre personne physique ou morale n'est propriétaire véritable de plus de 10 % des actions d'une catégorie d'actions comportant droit de vote de la Société ni n'exerce une emprise sur une telle proportion de ces actions, directement ou indirectement.

PROCURATIONS — ACTIONNAIRES INSCRITS

L'actionnaire est un actionnaire inscrit si, à la date de clôture des registres, il figure sur la liste des actionnaires tenue par Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare »), agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société à l'égard des actions ordinaires, auquel cas un certificat d'actions lui aura été émis, indiquant son nom et le nombre d'actions ordinaires dont il est propriétaire. Les porteurs inscrits d'actions ordinaires recevront de Computershare, avec la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction, une procuration représentant les actions ordinaires qu'ils détiennent.

NOMINATION DU FONDÉ DE POUVOIR

Les procurations des actionnaires inscrits ne seront valides que si elles parviennent à Computershare, 100, University Avenue, 9^e étage, Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1 (ou si elles sont déposées auprès de Computershare, 100, University Avenue, 9^e étage, Toronto (Ontario) Canada) au plus tard à 17 h le jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée.

RÉVOCATION DES PROCURATIONS

L'actionnaire inscrit qui a donné une procuration peut la révoquer en déposant un document portant sa signature ou celle de son mandataire autorisé par écrit ou, si l'actionnaire inscrit est une société par actions, la signature d'un membre de la direction ou d'un mandataire dûment autorisé, au siège social de la Société, situé au 751, square Victoria, Montréal (Québec) Canada, au plus tard le jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée, ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, à laquelle la procuration doit être utilisée ou auprès du président de l'assemblée le jour de l'assemblée, ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, ou en procédant de toute autre manière permise par la loi, pour autant que ce soit avant que la procuration ne soit utilisée à l'égard de quelque question que ce soit.

PROCURATIONS — ACTIONNAIRES NON INSCRITS

L'actionnaire est un actionnaire non inscrit (ou véritable) si [i] un intermédiaire (comme une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou un administrateur de REER, de FERR, de REEE ou de régimes similaires) ou [ii] un organisme de compensation (comme Services de dépôt et de compensation CDS inc.) dont l'intermédiaire est un adhérent détient ses actions ordinaires pour son compte (dans chaque cas, un « intermédiaire »).

NOMINATION DU FONDÉ DE POUVOIR

Conformément au *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti* des ACVM, la Société remet les documents relatifs à l'assemblée aux intermédiaires pour que ceux-ci les remettent aux actionnaires non inscrits. Ces intermédiaires doivent envoyer ces documents à chaque actionnaire non inscrit (à moins que celui-ci n'ait renoncé à son droit de les recevoir) afin de permettre à celui-ci de donner des instructions de vote quant aux actions ordinaires que l'intermédiaire détient pour son compte et ont souvent recours à une société de services (comme Broadridge Investor Communication Solutions, au Canada) pour ce faire. Les actionnaires non inscrits doivent suivre à la lettre les instructions données dans le formulaire d'instructions de vote ou sur la procuration qu'ils reçoivent de l'intermédiaire afin de s'assurer que les droits de vote afférents aux actions ordinaires détenues par cet intermédiaire seront exercés. Les actionnaires non inscrits de la Société doivent donner leurs instructions de vote aux intermédiaires dans un délai suffisant pour s'assurer que la Société les reçoive de ces derniers.

Étant donné que, de manière générale, la Financière Power n'a pas accès au nom de ses actionnaires non inscrits, ceux d'entre eux qui souhaitent assister à l'assemblée et y voter doivent inscrire leur propre nom dans l'espace en blanc prévu dans le formulaire d'instructions de vote ou la procuration afin de se nommer eux-mêmes à titre de fondés de pouvoir et renvoyer ce formulaire ou cette procuration à leur intermédiaire en suivant les instructions de ce dernier.

RÉVOCATION DES PROCURATIONS

L'actionnaire non inscrit qui a donné une procuration peut la révoquer en communiquant avec son intermédiaire et en se conformant aux exigences applicables de celui-ci. L'intermédiaire pourrait ne pas être en mesure de révoquer une procuration si l'avis de révocation ne lui parvient pas à temps.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Les statuts de la Société prévoient actuellement que le conseil d'administration de la Société (parfois appelé le « conseil » dans les présentes) doit compter au moins trois et au plus 18 membres, tel que le conseil l'établit. Le conseil a examiné attentivement les questions relatives au nombre d'administrateurs et a établi, à la recommandation du comité de gouvernance et des mises en candidature, que le nombre maximal d'administrateurs devrait être augmenté pour passer à 20. Étant donné le rôle très actif que le conseil et ses comités jouent en ce qui a trait à l'encadrement de la direction de la Société et de ses filiales, le conseil a établi qu'il est dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires d'augmenter le nombre maximal d'administrateurs et de permettre ainsi d'accroître la diversité des points de vue et des expériences et de donner au conseil et à ses comités un plus grand pouvoir quant au rôle effectif qu'ils jouent dans l'encadrement de la direction de la Société et de ses filiales.

Les porteurs d'actions ordinaires seront appelés à l'assemblée, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, à examiner et, s'ils le jugent opportun, à adopter la résolution spéciale suivante :

« IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Les statuts de la Société sont modifiés afin de porter de 18 à 20 le nombre maximal d'administrateurs.
2. Le président et chef de la direction ou le premier vice-président, avocat-conseil et secrétaire est autorisé à signer et à remettre tous les documents et effets, y compris les statuts de modification selon le modèle prescrit, et de prendre les autres mesures qui peuvent être nécessaires ou souhaitables pour donner effet à la présente résolution. »

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter en faveur de la résolution. Les fondés de pouvoir désignés dans la procuration ci-jointe exerceront les droits de vote afférents aux actions représentées par cette procuration en faveur de la modification des statuts de la Société, sauf si l'actionnaire de la Société y a donné des indications à l'effet contraire. La résolution ne sera approuvée que si elle est adoptée par la majorité d'au moins les deux tiers des voix exprimées par les porteurs d'actions ordinaires présents ou représentés par procuration à l'assemblée.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les statuts de la Société, s'ils sont modifiés de la manière décrite ci-dessus, stipuleront que le conseil pourra compter au moins trois et au plus 20 membres, tel que le conseil l'établit. Le conseil a décidé, sous réserve de la modification des statuts de la Société de la manière décrite ci-dessus, de fixer ce nombre à 19. Les 19 personnes nommées ci-dessous seront proposées à l'assemblée comme candidats au conseil de la Société. Sauf s'ils n'en ont pas reçu le pouvoir, les fondés de pouvoir nommés dans la procuration ci-jointe exerceront les droits de vote afférents aux actions représentées par celle-ci en faveur de l'élection des personnes nommées ci-dessous. La direction de la Société ne prévoit pas que l'un ou l'autre des candidats nommés ci-dessous refuse de remplir la fonction d'administrateur ou soit incapable de le faire; toutefois, si cela se produit avant l'élection, les fondés de pouvoir nommés dans la procuration ci-jointe se réservent le droit de voter, à leur discrétion, en faveur d'une autre personne de leur choix. Conformément aux politiques adoptées par le conseil, les actionnaires ont la possibilité de voter en faveur de chaque candidat à l'élection au conseil d'administration de la Société ou de ne pas se prononcer.

La *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et les lois sur les valeurs mobilières applicables exigent que la Société ait un comité de vérification. Le conseil d'administration nomme également un comité exécutif, un comité de rémunération, un comité des opérations entre personnes reliées et de révision et un comité de gouvernance et des mises en candidature, comme il est décrit plus amplement ci-après à la rubrique « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance » de la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

Le mandat de chacun des administrateurs actuellement en fonction se termine à la clôture de l'assemblée. Chaque administrateur élu à l'assemblée demeurera en fonction jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, à moins qu'il ne démissionne ou que son poste ne devienne vacant auparavant pour quelque raison que ce soit.

CANDIDATS À L'ÉLECTION AU CONSEIL

Les tableaux suivants présentent le nom des candidats à l'élection au conseil, leur lieu de résidence, leurs antécédents professionnels et le nombre de titres comportant droit de vote et d'unités d'actions différées de la Société et des membres de son groupe dont ils sont propriétaires véritables ou sur lesquels ils exercent une emprise, directement ou indirectement.

L'information présentée ci-dessous indique aussi, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le nombre de réunions tenues par le conseil d'administration et ses comités ainsi que le relevé des présences des administrateurs qui sont candidats à l'élection à l'assemblée. Les actionnaires devraient tenir compte du fait que les administrateurs servent d'une façon appréciable les intérêts de la Société hors du cadre des réunions du conseil et de ses comités, ce dont le relevé des présences ne fait pas état.

<p>J. BRIAN AUNE Colombie-Britannique, Canada</p> <p>M. Aune est président d'Aldervest Inc. Il a auparavant été président du conseil de St. James Financial Corporation de 1990 à 2005. Ces deux entreprises sont des sociétés d'investissement fermées. Il a été président du conseil et chef de la direction de Nesbitt Thomson de 1980 à 1990. Il siège au conseil de plusieurs sociétés canadiennes ouvertes et fermées, dont Teck Resources Ltd. et Constellation Software Inc.</p>				
ADMINISTRATEUR DEPUIS	RELEVÉ DES PRÉSENCES DE L'ADMINISTRATEUR			NOMBRE DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE DE CHAQUE CATÉGORIE DE LA SOCIÉTÉ ET DES MEMBRES DE SON GROUPE DÉTENUS EN PROPRIÉTÉ VÉRITABLE OU FAISANT L'OBJET D'UNE EMPRISE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ET NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES DÉTENUES, EN DATE DU 11 MARS 2010 ^[1]
	RÉUNIONS DU CONSEIL AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	COMITÉS	RÉUNIONS DES COMITÉS AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	
Mai 2006	6 sur 6	s.o.	s.o.	21 200 actions ordinaires de la Société 2 000 actions privilégiées, série F de Lifeco 5 970 unités d'actions différées de la Société

<p>MARC A. BIBEAU Québec, Canada</p> <p>M. Bibeau est président et chef de la direction, depuis 1996, de Les Centres d'Achat Beauward Itée, société fermée qui aménage, loue et exploite des biens immobiliers. Auparavant, il a occupé un certain nombre d'autres postes au sein de cette société. Il siège au conseil d'IGM, du Groupe Investors Inc. et de Mackenzie Inc. (dans chaque cas, depuis mai 2009). Il a siégé au conseil de Lifeco, de La Great-West, compagnie d'assurance-vie, de la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, de la Corporation Financière Canada-Vie, de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie et de Crown, compagnie d'assurance-vie jusqu'en mai 2009.</p>				
ADMINISTRATEUR DEPUIS	RELEVÉ DES PRÉSENCES DE L'ADMINISTRATEUR			NOMBRE DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE DE CHAQUE CATÉGORIE DE LA SOCIÉTÉ ET DES MEMBRES DE SON GROUPE DÉTENUS EN PROPRIÉTÉ VÉRITABLE OU FAISANT L'OBJET D'UNE EMPRISE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ET NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES DÉTENUES, EN DATE DU 11 MARS 2010 ^[1]
	RÉUNIONS DU CONSEIL AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	COMITÉS ^[2]	RÉUNIONS DES COMITÉS AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	
Mai 2009	4 sur 4*	Comité de vérification	2 sur 2*	3 130 unités d'actions différées de la Société 2 104 unités d'actions différées de Lifeco 1 581 d'actions différées d'IGM
* M. Bibeau a été élu au conseil et nommé au comité de vérification le 12 mai 2009.				

ANDRÉ DESMARAIS, o.c., o.q.

Québec, Canada

M. Desmarais est co-président du conseil de la Société et l'un des présidents délégués du conseil, président et co-chef de la direction de Power. Avant de se joindre à Power en 1983, il était adjoint spécial au ministre de la Justice du Canada et conseiller en placements institutionnels chez Richardson Greenshields Securities Ltd. Il a occupé plusieurs postes de haute direction au sein des sociétés du groupe Power et a été nommé président et co-chef de la direction de Power en 1996. Il siège au conseil de plusieurs sociétés du groupe de la Financière Power en Amérique du Nord, y compris Lifeco, La Great-West, compagnie d'assurance-vie, Great-West Life & Annuity Insurance Company, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, la Corporation Financière Canada-Vie, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, Crown, compagnie d'assurance-vie, Putnam Investments, LLC, IGM, le Groupe Investors Inc. et Mackenzie Inc. Il siège au conseil de Power, de Pargesa, en Europe et de CITIC Pacific Limited, en Asie (société dans laquelle Power détient une participation minoritaire). Il a été l'un des administrateurs de BELLUS Santé inc. jusqu'en 2009. M. Desmarais est président honoraire du Conseil commercial Canada-Chine et membre de plusieurs organismes établis en Chine. M. Desmarais œuvre au sein de plusieurs organismes à but non lucratif de Montréal, notamment dans les domaines de la culture et de la santé. En 2003, il a été nommé Officier de l'Ordre du Canada et, en 2009, Officier de l'Ordre national du Québec. Il est titulaire d'un doctorat *honoris causa* de l'Université Concordia et de l'Université de Montréal.

ADMINISTRATEUR DEPUIS	RELEVÉ DES PRÉSENCES DE L'ADMINISTRATEUR			NOMBRE DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE DE CHAQUE CATÉGORIE DE LA SOCIÉTÉ ET DES MEMBRES DE SON GROUPE DÉTENUS EN PROPRIÉTÉ VÉRITABLE OU FAISANT L'OBJET D'UNE EMPRISE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ET NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES DÉTENUES, EN DATE DU 11 MARS 2010 ^[1]
	RÉUNIONS DU CONSEIL AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	COMITÉS ^[2]	RÉUNIONS DES COMITÉS AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	
Mai 1988	6 sur 6	Comité de gouvernance et des mises en candidature	2 sur 2	43 200 actions ordinaires de la Société 1 163 065 actions comportant des droits de vote limités de Power 103 318 actions ordinaires de Lifeco 30 798 unités d'actions différées de la Société 32 594 unités d'actions différées de Power 60 322 unités d'actions différées de Lifeco 24 304 unités d'actions différées d'IGM
		Comité exécutif	s.o. ^[3]	

L'HONORABLE PAUL DESMARAIS, c.p., c.c., o.q.

Québec, Canada

M. Desmarais est président du comité exécutif de Power. Il a pris le contrôle de Power en 1968. Il est président du conseil et administrateur délégué de Pargesa. Il est aussi administrateur de Power et de Groupe Bruxelles Lambert. Il a siégé au conseil de Lifeco et de ses filiales principales ainsi que d'IGM, jusqu'en 2004. Il est membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada et a été nommé Compagnon de l'Ordre du Canada, Officier de l'Ordre national du Québec, Grand' Croix de l'Ordre national de la Légion d'honneur (France) et Commandeur de l'Ordre de Léopold II (Belgique).

ADMINISTRATEUR DEPUIS	RELEVÉ DES PRÉSENCES DE L'ADMINISTRATEUR			NOMBRE DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE DE CHAQUE CATÉGORIE DE LA SOCIÉTÉ ET DES MEMBRES DE SON GROUPE DÉTENUS EN PROPRIÉTÉ VÉRITABLE OU FAISANT L'OBJET D'UNE EMPRISE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ET NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES DÉTENUES, EN DATE DU 11 MARS 2010 ^[1]
	RÉUNIONS DU CONSEIL AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	COMITÉS ^[2]	RÉUNIONS DES COMITÉS AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	
Février 1966	4 sur 6	Comité exécutif	s.o. ^[3]	467 839 296 actions ordinaires de la Société ^[4] 71 625 142 actions comportant des droits de vote limités de Power ^[5] 48 603 392 actions privilégiées participantes de Power ^[6] 686 032 770 actions ordinaires de Lifeco ^[7] 157 132 080 actions ordinaires d'IGM ^[7] 11 758 unités d'actions différées de la Société 28 317 unités d'actions différées de Power

PAUL DESMARAIS, JR, o.c., o.q.

Québec, Canada

M. Desmarais est co-président du conseil de la Société et président du conseil et co-chef de la direction de Power. Avant de se joindre à Power en 1981, il a travaillé chez S.G. Warburg & Co. à Londres, en Angleterre, et chez Standard Brands Incorporated à New York. Il a été président du conseil de la Société de 1990 à 2005, vice-président du conseil de 1989 à 1990 et président et chef de l'exploitation de 1986 à 1989. Il a été nommé à son poste actuel au sein de Power en 1996. Il siège au conseil de plusieurs sociétés du groupe de la Financière Power en Amérique du Nord, y compris Lifeco, La Great-West, compagnie d'assurance-vie, Great-West Life & Annuity Insurance Company, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, la Corporation Financière Canada-Vie, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, Crown, compagnie d'assurance-vie, Putnam Investments, LLC, IGM, le Groupe Investors Inc. et Mackenzie Inc. Il est membre du conseil de Power, vice-président du conseil et administrateur délégué de Pargesa et membre du conseil de Groupe Bruxelles Lambert, de GDF Suez, de Total S.A. et de Lafarge S.A. Il a été membre et vice-président du conseil d'Imerys S.A. jusqu'en 2008. Il a été membre du Conseil consultatif International du Groupe La Poste jusqu'en 2007. M. Desmarais est membre du conseil international et administrateur de l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD), président du conseil des gouverneurs du Forum économique international des Amériques, président du conseil consultatif international de l'École des hautes études commerciales de Montréal, l'un des fiduciaires de la Brookings Institution (Washington) et fondateur et membre du conseil consultatif international de la Faculté d'administration de l'Université McGill à Montréal. Il participe à des activités caritatives et communautaires à Montréal. En 2005, il a été nommé Officier de l'Ordre du Canada et, en 2009, Officier de l'Ordre national du Québec. Il est titulaire d'un doctorat *honoris causa* de l'Université Laval et de l'Université de Montréal.

ADMINISTRATEUR DEPUIS	RELEVÉ DES PRÉSENCES DE L'ADMINISTRATEUR		NOMBRE DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE DE CHAQUE CATÉGORIE DE LA SOCIÉTÉ ET DES MEMBRES DE SON GROUPE DÉTENUS EN PROPRIÉTÉ VÉRITABLE OU FAISANT L'OBJET D'UNE EMPRISE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ET NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES DÉTENUES, EN DATE DU 11 MARS 2010 ^[1]	
	RÉUNIONS DU CONSEIL AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	COMITÉS ^[2]		RÉUNIONS DES COMITÉS AUXQUELLES IL A ASSISTÉ
Avril 1983	6 sur 6	Comité de gouvernance et des mises en candidature	2 sur 2	54 420 actions comportant des droits de vote limités de Power 100 000 actions ordinaires de Lifeco 21 345 unités d'actions différées de la Société 21 908 unités d'actions différées de Power 10 669 unités d'actions différées de Lifeco 12 442 unités d'actions différées d'IGM
		Comité exécutif	s.o. ^[3]	

GÉRALD FRÈRE

Hainaut, Belgique

M. Frère est administrateur délégué de Frère-Bourgeois S.A., groupe financier établi en Belgique. Il est président du conseil de la Compagnie Nationale à Portefeuille S.A., l'un des administrateurs de Lafarge S.A., de Pargesa et de Pernod Ricard S.A., administrateur délégué de Groupe Bruxelles Lambert ainsi que président et membre du conseil de plusieurs sociétés européennes, y compris la Banque Nationale de Belgique.

ADMINISTRATEUR DEPUIS	RELEVÉ DES PRÉSENCES DE L'ADMINISTRATEUR			NOMBRE DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE DE CHAQUE CATÉGORIE DE LA SOCIÉTÉ ET DES MEMBRES DE SON GROUPE DÉTENUS EN PROPRIÉTÉ VÉRITABLE OU FAISANT L'OBJET D'UNE EMPRISE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ET NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES DÉTENUES, EN DATE DU 11 MARS 2010 ^[1]
	RÉUNIONS DU CONSEIL AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	COMITÉS ^[2]	RÉUNIONS DES COMITÉS AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	
Mai 1990	3 sur 6*	Comité de rémunération	3 sur 3	24 999 unités d'actions différées de la Société
		Comité des opérations entre personnes reliées et de révision	1 sur 1	

* M. Frère est un résident belge et participe à la surveillance des sociétés européennes dans lesquelles la Société détient une participation.

ANTHONY R. GRAHAM, LL.D.

Ontario, Canada

M. Graham est président et l'un des administrateurs de Wittington Investments, Limited («Wittington»), société de gestion de placements et société de portefeuille principale du groupe Weston-Loblaw. Avant de se joindre à Wittington, il a occupé des postes de direction au Canada et au Royaume-Uni au sein de la Financière Banque Nationale Inc. (auparavant Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.), maison de courtage de Montréal. M. Graham est membre et président du conseil de la Banque le Choix du Président. Il siège au conseil de Power et d'une société fermée qui fait partie du groupe Power, ainsi que de George Weston limitée, de Les Compagnies Loblaw limitée, de Graymont Limited, de Brown Thomas Group Limited, de Holt, Renfrew & Co. Limitée et de Selfridges & Co. Ltd. M. Graham est l'un des administrateurs du Musée des Beaux-Arts de l'Ontario, de l'Institut canadien de recherches avancées, du Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada, de la Fondation des arts de l'Ontario, de l'hôpital St. Michael et de Luminato. Il est également président du conseil de la Fondation du Festival Shaw et de la Fondation Branksome Hall. Il est titulaire d'un doctorat honorifique en droit de l'Université Brock.

ADMINISTRATEUR DEPUIS	RELEVÉ DES PRÉSENCES DE L'ADMINISTRATEUR			NOMBRE DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE DE CHAQUE CATÉGORIE DE LA SOCIÉTÉ ET DES MEMBRES DE SON GROUPE DÉTENUS EN PROPRIÉTÉ VÉRITABLE OU FAISANT L'OBJET D'UNE EMPRISE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ET NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES DÉTENUES, EN DATE DU 11 MARS 2010 ^[1]
	RÉUNIONS DU CONSEIL AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	COMITÉS ^[2]	RÉUNIONS DES COMITÉS AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	
Mai 2001	6 sur 6	Comité de gouvernance et des mises en candidature	s.o.*	25 000 actions ordinaires de la Société 25 000 actions comportant des droits de vote limités de Power 18 320 unités d'actions différées de la Société 21 477 unités d'actions différées de Power

* M. Graham a été nommé au comité de gouvernance et des mises en candidature le 12 mai 2009. Le comité ne s'est pas réuni après cette date en 2009.

ROBERT GRATTON

Québec, Canada

M. Gratton est l'un des présidents délégués du conseil de Power depuis mai 2008. Auparavant, il a été président de la Société de 1989 à mai 2005, chef de la direction de mai 1990 à mai 2005 et président du conseil de mai 2005 à 2008. Il siège au conseil de Power et de Pargesa. Il a été président du conseil et président du comité de direction de Lifeco, de La Great-West, compagnie d'assurance-vie, de Great-West Life & Annuity Insurance Company, de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, de la Corporation Financière Canada-Vie, du Groupe d'assurances London Inc. et de la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie jusqu'en mai 2008 et l'un des administrateurs jusqu'en octobre 2008. Il a été président du comité de direction d'IGM de 1990 à 2005, président du conseil de 1993 à mai 2008 et l'un des administrateurs jusqu'en octobre 2008. Il a été président du comité de direction du Groupe Investors Inc. de 2004 à 2005, président du conseil de 2004 à mai 2008 et l'un des administrateurs jusqu'en octobre 2008. Il a été président du comité de direction de Mackenzie Inc. de 2002 à 2005, président du conseil de 2002 à mai 2008 et l'un des administrateurs jusqu'en octobre 2008. Avant de se joindre à la Société, il est entré au service de Crédit Foncier Franco-Canadien en 1971, en est devenu chef de l'exploitation en 1975, puis président et chef de la direction en 1979. De 1982 à 1989, il a été président du conseil, président et chef de la direction de Montréal Trust. M. Gratton est membre du Canadian Advisory Board de la Harward Business School depuis 1998. Il a été membre du Conference Board du Canada, du Conference Board, Inc., de l'Institut C.D. Howe et de la Commission trilatérale et membre du conseil de bon nombre d'autres sociétés, organismes communautaires et fondations.

ADMINISTRATEUR DEPUIS	RELEVÉ DES PRÉSENCES DE L'ADMINISTRATEUR			NOMBRE DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE DE CHAQUE CATÉGORIE DE LA SOCIÉTÉ ET DES MEMBRES DE SON GROUPE DÉTENUS EN PROPRIÉTÉ VÉRITABLE OU FAISANT L'OBJET D'UNE EMPRISE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ET NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES DÉTENUES, EN DATE DU 11 MARS 2010 ^[1]
	RÉUNIONS DU CONSEIL AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	COMITÉS ^[2]	RÉUNIONS DES COMITÉS AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	
Décembre 1986	6 sur 6	Comité exécutif	s.o. ^[3]	8 016 705 actions ordinaires de la Société 37 000 actions comportant des droits de vote limités de Power 660 000 actions ordinaires de Lifeco 75 000 actions ordinaires d'IGM 17 413 unités d'actions différées de la Société 16 973 unités d'actions différées de Power 94 962 unités d'actions différées de Lifeco 52 523 unités d'actions différées d'IGM

V. PETER HARDER

Ontario, Canada

M. Harder est conseiller principal en matière de politiques gouvernementales chez Fraser Milner Casgrain s.e.n.c.r.l., cabinet d'avocats, et président du Conseil commercial Canada-Chine, association qui vise à faciliter et à promouvoir les échanges et les investissements entre le Canada et la Chine. Il a été sous-ministre des Affaires étrangères de juin 2003 à mars 2007. Auparavant, il a été sous-ministre au sein d'un certain nombre d'autres ministères du gouvernement du Canada, y compris le Conseil du Trésor, le ministère du Solliciteur général, Citoyenneté et Immigration et Industrie Canada. Il siège au conseil d'IGM, du Groupe Investors Inc. et de Mackenzie Inc. (dans chaque cas, depuis mai 2009) ainsi qu'à celui d'ARISE Technologies Corporation, de Telesat Canada, de KRIA Resources Inc., d'Energizer Resources Inc. et de Pinetree Capital Limited. Il a siégé au conseil de Lifeco, de La Great-West, compagnie d'assurance-vie, de la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie et de Crown, compagnie d'assurance-vie jusqu'en mai 2009. Il siège au conseil de l'Université d'Ottawa, de la Fondation de l'Église Unie et de l'Association d'affaires Canada-Russie-Eurasie (AACRE) et est membre de l'Institut international d'études stratégiques (IIES). En 2000, il s'est vu décerner le Prix du Premier ministre pour services insignes en reconnaissance du leadership dont il a fait preuve au sein de la fonction publique et, en 2002, la Médaille du jubilé de la reine Elizabeth II. Il a été représentant personnel du Premier ministre dans le cadre de trois sommets du G8 (Sea Island, Gleneagles et Saint-Petersbourg).

ADMINISTRATEUR DEPUIS	RELEVÉ DES PRÉSENCES DE L'ADMINISTRATEUR			NOMBRE DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE DE CHAQUE CATÉGORIE DE LA SOCIÉTÉ ET DES MEMBRES DE SON GROUPE DÉTENUS EN PROPRIÉTÉ VÉRITABLE OU FAISANT L'OBJET D'UNE EMPRISE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ET NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES DÉTENUES, EN DATE DU 11 MARS 2010 ⁽¹⁾
	RÉUNIONS DU CONSEIL AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	COMITÉS ⁽²⁾	RÉUNIONS DES COMITÉS AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	
Mai 2009	4 sur 4*	Comité de rémunération	2 sur 2*	3 233 unités d'actions différées de la Société 3 589 unités d'actions différées de Lifeco 1 414 unités d'actions différées d'IGM
		Comité des opérations entre personnes reliées et de révision	s.o.*	

* M. Harder a été élu au conseil et nommé au comité de rémunération et au comité des opérations entre personnes reliées et de révision le 12 mai 2009. Le comité des opérations entre personnes reliées et de révision ne s'est pas réuni après cette date en 2009.

LE TRÈS HONORABLE DONALD F. MAZANKOWSKI, C.P., O.C., A.O.E.

Alberta, Canada

M. Mazankowski est administrateur de sociétés. Auparavant, il a été membre du Parlement canadien pendant 25 ans et, avant son retrait de la vie publique en 1993, il a occupé plusieurs postes principaux au sein du cabinet, dont ceux de vice-premier ministre, de ministre des Finances, de ministre des Transports, de ministre de l'Agriculture et de président du Conseil privé de la Reine. Il est actuellement conseiller principal au sein de Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L. Il siège au conseil de plusieurs sociétés du groupe de la Financière Power au Canada, y compris Lifeco, La Great West, compagnie d'assurance-vie, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, la Corporation Financière Canada-Vie, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, Crown, compagnie d'assurance-vie, IGM, le Groupe Investors Inc. et Mackenzie Inc. Il est l'un des administrateurs de Power, d'Atco Ltd. et de Canadian Oil Sands Limited. Il a siégé au conseil de Shaw Communications Inc. de 1993 à janvier 2010, à titre d'administrateur principal à compter de 1997. Il a été l'un des administrateurs de Weyerhaeuser Company et de Groupe Pages Jaunes Cie et l'un des fiduciaires du Fonds Pages Jaunes jusqu'en janvier 2010.

ADMINISTRATEUR DEPUIS	RELEVÉ DES PRÉSENCES DE L'ADMINISTRATEUR			NOMBRE DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE DE CHAQUE CATÉGORIE DE LA SOCIÉTÉ ET DES MEMBRES DE SON GROUPE DÉTENUS EN PROPRIÉTÉ VÉRITABLE OU FAISANT L'OBJET D'UNE EMPRISE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ET NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES DÉTENUES, EN DATE DU 11 MARS 2010 ^[1]
	RÉUNIONS DU CONSEIL AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	COMITÉS ^[2]	RÉUNIONS DES COMITÉS AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	
Mai 1996	6 sur 6	Comité exécutif	s.o. ^[3]	4 000 actions ordinaires de la Société 2 000 actions comportant des droits de vote limités de Power 3 000 actions ordinaires de Lifeco 1 000 actions ordinaires d'IGM 17 175 unités d'actions différées de la Société 17 634 unités d'actions différées de Power 16 363 unités d'actions différées de Lifeco 8 609 unités d'actions différées d'IGM

RAYMOND L. McFEETORS

Manitoba, Canada

M. McFeetors est l'un des vice-présidents du conseil de la Société et président du conseil de Lifeco depuis mai 2008. Auparavant, il était président et chef de la direction de Lifeco, de La Great-West, compagnie d'assurance-vie, de la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, de la Corporation Financière Canada-Vie, de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, de Crown, compagnie d'assurance-vie et de Great-West Life & Annuity Insurance Company. Il est au service du groupe de sociétés Great-West depuis 1968. M. McFeetors est membre et président du conseil de La Great-West, compagnie d'assurance-vie, de la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, de la Corporation Financière Canada-Vie, de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, de Crown, compagnie d'assurance-vie et de Great-West Life & Annuity Insurance Company. Il siège au conseil de Power, d'IGM, du Groupe Investors Inc., de Mackenzie Inc. et de Putnam Investments, LLC. M. McFeetors est membre du conseil d'un certain nombre d'organismes nationaux œuvrant dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la culture et des affaires. En 2002, il a été nommé Colonel honoraire de The Royal Winnipeg Rifles. La même année, il s'est vu décerner la Médaille du jubilé de la reine Elizabeth II. Depuis 2007, il est titulaire d'un doctorat honorifique en droit de l'Université de Winnipeg.

ADMINISTRATEUR DEPUIS	RELEVÉ DES PRÉSENCES DE L'ADMINISTRATEUR			NOMBRE DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE DE CHAQUE CATÉGORIE DE LA SOCIÉTÉ ET DES MEMBRES DE SON GROUPE DÉTENUS EN PROPRIÉTÉ VÉRITABLE OU FAISANT L'OBJET D'UNE EMPRISE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ET NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES DÉTENUES, EN DATE DU 11 MARS 2010 ^[1]
	RÉUNIONS DU CONSEIL AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	COMITÉS	RÉUNIONS DES COMITÉS AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	
Mai 2008	6 sur 6	s.o.	s.o.	170 500 actions ordinaires de la Société 7 335 actions comportant des droits de vote limités de Power 2 105 810 actions ordinaires de Lifeco 10 000 actions ordinaires d'IGM 7 102 unités d'actions différées de la Société 7 463 unités d'actions différées de Power 60 237 unités d'actions différées de Lifeco 14 691 unités d'actions différées d'IGM

JERRY E.A. NICKERSON

Nouvelle-Écosse, Canada

M. Nickerson est président du conseil de H.B. Nickerson & Sons Limited, société de portefeuille et de gestion établie à North Sydney, en Nouvelle-Écosse. Il siège au conseil de Power et de plusieurs sociétés du groupe de la Financière Power en Amérique du Nord, y compris Lifeco, La Great-West, compagnie d'assurance-vie, Great-West Life & Annuity Insurance Company, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, la Corporation Financière Canada-Vie, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, Crown, compagnie d'assurance-vie et Putnam Investments, LLC. Il a siégé au conseil de divers organismes, sociétés d'État fédérales et provinciales et autres sociétés ouvertes et fermées.

ADMINISTRATEUR DEPUIS	RELEVÉ DES PRÉSENCES DE L'ADMINISTRATEUR			NOMBRE DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE DE CHAQUE CATÉGORIE DE LA SOCIÉTÉ ET DES MEMBRES DE SON GROUPE DÉTENUS EN PROPRIÉTÉ VÉRITABLE OU FAISANT L'OBJET D'UNE EMPRISE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ET NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES DÉTENUES, EN DATE DU 11 MARS 2010 ^[1]
	RÉUNIONS DU CONSEIL AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	COMITÉS ^[2]	RÉUNIONS DES COMITÉS AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	
Mai 1999	6 sur 6	Comité de vérification	2 sur 2*	14 166 actions ordinaires de la Société 14 572 actions comportant des droits de vote limités de Power 5 000 actions ordinaires de Lifeco 10 251 unités d'actions différées de Lifeco

* M. Nickerson a été nommé au comité de vérification le 12 mai 2009.

R. JEFFREY ORR

Québec, Canada

M. Orr est président et chef de la direction de la Société depuis mai 2005. De mai 2001 à mai 2005, il a été président et chef de la direction d'IGM. Avant de se joindre à cette dernière, il était président du conseil et chef de la direction de BMO Nesbitt Burns Inc. et vice-président du conseil, Groupe des services bancaires d'investissement de la Banque de Montréal. M. Orr travaillait au sein de BMO Nesbitt Burns Inc. et des sociétés qui l'ont précédée depuis 1981. Il siège au conseil de Power, est membre du conseil et président du comité de direction, du comité de rémunération et du comité de gouvernance et des mises en candidature de Lifeco, de La Great-West, compagnie d'assurance-vie, de Great-West Life & Annuity Insurance Company, de la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, de la Corporation Financière Canada-Vie, de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, de La Compagnie d'Assurance Canada-Vie du Canada et de Crown, compagnie d'assurance-vie, ainsi que membre du conseil et président du comité de direction du Groupe d'assurances London Inc. Il est membre et président du conseil, du comité de direction et du comité de rémunération de Putnam Investments, LLC, de même que membre du conseil de Canada Life Capital Corporation. Il est membre et président du conseil ainsi que président du comité de direction, du comité des stratégies de placement, du comité de rémunération et du comité de gouvernance et des candidatures d'IGM et du Groupe Investors Inc., de même que membre et président du conseil et président du comité de direction, du comité de rémunération et du comité de gouvernance et des candidatures de Mackenzie Inc. M. Orr œuvre au sein d'un certain nombre d'organismes communautaires et d'affaires.

ADMINISTRATEUR DEPUIS	RELEVÉ DES PRÉSENCES DE L'ADMINISTRATEUR			NOMBRE DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE DE CHAQUE CATÉGORIE DE LA SOCIÉTÉ ET DES MEMBRES DE SON GROUPE DÉTENUS EN PROPRIÉTÉ VÉRITABLE OU FAISANT L'OBJET D'UNE EMPRISE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ET NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES DÉTENUES, EN DATE DU 11 MARS 2010 ^[1]
	RÉUNIONS DU CONSEIL AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	COMITÉS ^[2]	RÉUNIONS DES COMITÉS AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	
Mai 2005	6 sur 6	Comité exécutif	s.o. ^[3]	400 400 actions ordinaires de la Société 20 000 actions comportant des droits de vote limités de Power 20 000 actions ordinaires de Lifeco 120 100 actions ordinaires d'IGM 15 823 unités d'actions différées de la Société 15 697 unités d'actions différées de Power 42 122 unités d'actions différées de Lifeco 21 559 unités d'actions différées d'IGM

MICHEL PLESSIS-BÉLAIR, FCA

Québec, Canada

M. Plessis-Bélaire est l'un des vice-présidents du conseil de Power depuis janvier 2008. Auparavant, il a été vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société et vice-président du conseil et chef des services financiers de Power. Avant de se joindre à Power en 1986, il était vice-président exécutif et membre du conseil de la Société générale de financement du Québec et, auparavant, premier vice-président de Marine Industries Limitée. Il siège au conseil de plusieurs sociétés du groupe de la Financière Power en Amérique du Nord et en Europe, y compris Lifeco, La Great-West, compagnie d'assurance-vie, Great-West Life & Annuity Insurance Company, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, la Corporation Financière Canada-Vie, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, Crown, compagnie d'assurance-vie, IGM, le Groupe Investors Inc., Mackenzie Inc., Pargesa et Groupe Bruxelles Lambert. Il siège au conseil de Power, de Lallemand Inc., de l'Université de Montréal et d'Hydro-Québec et au conseil consultatif international de l'École des hautes études commerciales de Montréal.

ADMINISTRATEUR DEPUIS	RELEVÉ DES PRÉSENCES DE L'ADMINISTRATEUR			NOMBRE DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE DE CHAQUE CATÉGORIE DE LA SOCIÉTÉ ET DES MEMBRES DE SON GROUPE DÉTENUS EN PROPRIÉTÉ VÉRITABLE OU FAISANT L'OBJET D'UNE EMPRISE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ET NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES DÉTENUES, EN DATE DU 11 MARS 2010 ^[1]
	RÉUNIONS DU CONSEIL AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	COMITÉS	RÉUNIONS DES COMITÉS AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	
Mai 1988	6 sur 6	s.o.	s.o.	6 000 actions ordinaires de la Société 162 426 actions comportant des droits de vote limités de Power 40 000 actions ordinaires de Lifeco 4 000 actions ordinaires d'IGM 15 290 unités d'actions différées de la Société 15 581 unités d'actions différées de Power 10 251 unités d'actions différées de Lifeco 4 569 unités d'actions différées d'IGM

HENRI-PAUL ROUSSEAU, PH.D.

Québec, Canada

M. Rousseau est l'un des vice-présidents du conseil de la Société et de Power depuis janvier 2009. Il a été président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec de mai 2005 à mai 2008 et en a été président du conseil et directeur général de septembre 2002 à avril 2005. Auparavant, il a été président et chef de la direction de la Banque Laurentienne du Canada de 1994 à 2002, vice-président du conseil, président et chef de la direction de Boréal Assurances Inc. de 1992 à 1994 et vice-président de la Banque Nationale du Canada de 1986 à 1992. M. Rousseau a été professeur d'économie à l'Université Laval de 1975 à 1986 et à l'Université du Québec à Montréal de 1973 à 1975. Il siège au conseil de Power et de plusieurs sociétés du groupe de la Financière Power, y compris Lifeco, La Great-West, Compagnie d'assurance-vie, Great-West Life & Annuity Insurance Company, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, la Corporation Financière Canada-Vie, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, Crown, compagnie d'assurance-vie, IGM, le Groupe Investors Inc., Mackenzie Inc. et Putnam Investments, LLC. M. Rousseau est titulaire d'un doctorat *honoris causa* de l'Université Concordia, de l'Université Lumière Lyon 2 (France), de l'Université Laval et de l'Université de Sherbrooke. Il œuvre au sein d'un certain nombre d'organismes communautaires et sans but lucratif.

ADMINISTRATEUR DEPUIS	RELEVÉ DES PRÉSENCES DE L'ADMINISTRATEUR			NOMBRE DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE DE CHAQUE CATÉGORIE DE LA SOCIÉTÉ ET DES MEMBRES DE SON GROUPE DÉTENUS EN PROPRIÉTÉ VÉRITABLE OU FAISANT L'OBJET D'UNE EMPRISE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ET NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES DÉTENUES, EN DATE DU 11 MARS 2010 ^[1]
	RÉUNIONS DU CONSEIL AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	COMITÉS	RÉUNIONS DES COMITÉS AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	
Mai 2009	4 sur 4*	s.o.	s.o.	5 400 actions ordinaires de la Société 6 206 actions comportant des droits de vote limités de Power 2 800 actions ordinaires de Lifeco 2 300 actions ordinaires d'IGM 1 291 unités d'actions différées de la Société 1 347 unités d'actions différées de Power 1 408 unités d'actions différées de Lifeco 708 unités d'actions différées d'IGM

* M. Rousseau a été élu au conseil le 12 mai 2009.

LOUISE ROY, o.q.

Québec, Canada

Mme Roy est, depuis septembre 2003, Fellow invitée au CIRANO, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations. Elle est présidente du Conseil des arts de Montréal depuis septembre 2006. Elle siège au conseil d'Intact Corporation financière, de Montréal International et de l'Université de Montréal, où elle est chancelière et présidente du conseil depuis décembre 2007. Mme Roy est consultante et administratrice de sociétés. Au cours de sa carrière, elle a siégé au conseil de Provigo inc. jusqu'en 1992, de la Banque Laurentienne du Canada jusqu'en 1993, de Vidéotron Ltée jusqu'en 1997 et de Domtar Corporation jusqu'en 2007. Elle a été présidente-directrice générale de la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal jusqu'en 1992, vice-présidente exécutive d'Air France jusqu'en 1997, présidente et chef de la direction de Télémedia Communications Inc. jusqu'en 2000 et vice-présidente exécutive de l'Association du transport aérien international jusqu'en 2003. Elle a participé à plusieurs campagnes de financement, y compris pour l'Université de Montréal et plusieurs autres organismes culturels. En 2009, elle a été nommée Officier de l'Ordre national du Québec.

ADMINISTRATRICE DEPUIS	RELEVÉ DES PRÉSENCES DE L'ADMINISTRATRICE			NOMBRE DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE DE CHAQUE CATÉGORIE DE LA SOCIÉTÉ ET DES MEMBRES DE SON GROUPE DÉTENUS EN PROPRIÉTÉ VÉRITABLE OU FAISANT L'OBJET D'UNE EMPRISE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ET NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES DÉTENUES, EN DATE DU 11 MARS 2010 ^[1]
	RÉUNIONS DU CONSEIL AUXQUELLES ELLE A ASSISTÉ	COMITÉS	RÉUNIONS DES COMITÉS AUXQUELLES ELLE A ASSISTÉ	
S.O.*	S.O.	S.O.	S.O.	Aucun

* Mme Roy est candidate à l'élection au conseil de la Société pour la première fois.

RAYMOND ROYER, o.c., o.q., FCA

Québec, Canada

M. Royer est administrateur de sociétés. Il a été, de 1996 à 2008, président et chef de la direction de Domtar Corporation, société du secteur des pâtes et papiers située à Montréal. Auparavant, il était président et chef de l'exploitation de Bombardier Inc. M. Royer siège au conseil de plusieurs sociétés du groupe de la Financière Power en Amérique du Nord, y compris Lifeco, La Great-West, compagnie d'assurance-vie, Great-West Life & Annuity Insurance Company, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, la Corporation Financière Canada-Vie, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, Crown, compagnie d'assurance-vie et Putman Investments, LLC. Il a siégé au conseil de Shell Canada Limitée et de Domtar Corporation jusqu'en 2007 et en 2009, respectivement. Il est membre du conseil du Centre universitaire de santé McGill et du conseil consultatif international de l'École des hautes études commerciales de Montréal.

ADMINISTRATEUR DEPUIS	RELEVÉ DES PRÉSENCES DE L'ADMINISTRATEUR			NOMBRE DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE DE CHAQUE CATÉGORIE DE LA SOCIÉTÉ ET DES MEMBRES DE SON GROUPE DÉTENUS EN PROPRIÉTÉ VÉRITABLE OU FAISANT L'OBJET D'UNE EMPRISE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ET NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES DÉTENUES, EN DATE DU 11 MARS 2010 ^[1]
	RÉUNIONS DU CONSEIL AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	COMITÉS ^[2]	RÉUNIONS DES COMITÉS AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	
Décembre 1986	5 sur 6	Comité de vérification	4 sur 4	174 000 actions ordinaires de la Société 15 000 actions ordinaires de Lifeco 45 541 unités d'actions différées de la Société 1 551 unités d'actions différées de Lifeco
		Comité de rémunération	3 sur 3	
		Comité exécutif	S.O. ^[3]	
		Comité de gouvernance et des mises en candidature	2 sur 2	
		Comité des opérations entre personnes reliées et de révision	1 sur 1	

AMAURY DE SEZE

Paris, France

M. de Seze est l'un des vice-présidents du conseil de Power depuis mars 2008 et il en est également l'un des administrateurs depuis mai 2001. Il a été, de 1998 à octobre 2007, président du conseil de PAI partners, société de gestion de fonds de capital-investissement. Il a été membre du comité exécutif de BNP Paribas, l'une des banques européennes les plus importantes, jusqu'en 2004. Il siège au conseil de plusieurs sociétés européennes, y compris Carrefour S.A., où il est président du conseil, Publicis S.A., Suez Environnement Company, Imerys S.A., Groupe Industriel Marcel Dassault SA, Groupe Bruxelles Lambert et Pargesa. Il s'est joint au groupe Paribas en 1993 à titre de membre du directoire de la Banque Paribas et de la Compagnie Financière de Paribas et, auparavant, il a occupé des postes de direction au sein du groupe Volvo, notamment comme membre du directoire d'AB Volvo, société du groupe en Suède. Il a siégé au conseil d'Eiffage S.A. jusqu'en 2008.

ADMINISTRATEUR DEPUIS	RELEVÉ DES PRÉSENCES DE L'ADMINISTRATEUR			NOMBRE DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE DE CHAQUE CATÉGORIE DE LA SOCIÉTÉ ET DES MEMBRES DE SON GROUPE DÉTENUS EN PROPRIÉTÉ VÉRITABLE OU FAISANT L'OBJET D'UNE EMPRISE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ET NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES DÉTENUES, EN DATE DU 11 MARS 2010 ^[1]
	RÉUNIONS DU CONSEIL AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	COMITÉS	RÉUNIONS DES COMITÉS AUXQUELLES IL A ASSISTÉ	
S.O.*	S.O.	S.O.	S.O.	34 406 actions comportant des droits de vote limités de Power

* M. de Seze est candidat à l'élection au conseil de la Société pour la première fois.

EMŐKE J.E. SZATHMÁRY, C.M., O.M., PH.D.

Manitoba, Canada

Mme Szathmáry est présidente émérite de l'Université du Manitoba depuis juillet 2008 et professeur au sein de la faculté d'anthropologie et de la faculté de biochimie et de médecine génétique. De 1996 à 2008, elle a été rectrice et vice-chancelière de l'Université du Manitoba. Elle était auparavant doyenne et vice-rectrice à l'enseignement de l'Université McMaster à Hamilton et, antérieurement, doyenne de la faculté des sciences sociales de l'Université Western Ontario à London. Elle siège au conseil de plusieurs sociétés du groupe de la Financière Power en Amérique du Nord, y compris Lifeco, La Great-West, compagnie d'assurance-vie, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, la Corporation Financière Canada-Vie, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie et Crown, compagnie d'assurance-vie. Elle siège au conseil de Power ainsi qu'au conseil de l'Institut international du développement durable et de plusieurs organismes sans but lucratif voués à l'éducation, à la recherche et à la philanthropie, à l'échelle provinciale et nationale. Elle a reçu le prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence en administration publique au Manitoba et est titulaire de cinq doctorats honorifiques. Mme Szathmáry est membre de la Société royale du Canada, de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du Manitoba.

ADMINISTRATRICE DEPUIS	RELEVÉ DES PRÉSENCES DE L'ADMINISTRATRICE			NOMBRE DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE DE CHAQUE CATÉGORIE DE LA SOCIÉTÉ ET DES MEMBRES DE SON GROUPE DÉTENUS EN PROPRIÉTÉ VÉRITABLE OU FAISANT L'OBJET D'UNE EMPRISE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ET NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES DÉTENUES, EN DATE DU 11 MARS 2010 ^[1]
	RÉUNIONS DU CONSEIL AUXQUELLES ELLE A ASSISTÉ	COMITÉS ^[2]	RÉUNIONS DES COMITÉS AUXQUELLES ELLE A ASSISTÉ	
Mai 1999	6 sur 6	Comité de vérification	4 sur 4	3 000 actions ordinaires de la Société 15 856 unités d'actions différées de la Société 19 968 unités d'actions différées de Power 10 371 unités d'actions différées de Lifeco

[1] Les membres du conseil d'administration reçoivent la totalité ou une partie de leur provision annuelle et de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées ou d'actions ordinaires. La valeur d'une unité d'action différée de la Société correspond à la valeur d'une action ordinaire au moment pertinent. Voir « Rémunération des administrateurs ».

[2] L'administrateur siège actuellement à chaque comité indiqué.

[3] Le comité exécutif ne s'est pas réuni au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

[4] Ces actions sont détenues en propriété véritable par des personnes avec lesquelles M. Desmarais a des liens ou des membres de son groupe ou sont soumises à l'emprise de ceux-ci, directement ou indirectement. Les titres détenus par 171263 Canada Inc. constituent au moins 10 % des droits de vote rattachés à tous les titres comportant droit de vote de la Société, et Power est propriétaire de la totalité des actions en circulation de 171263 Canada Inc. et est contrôlée par M. Desmarais.

[5] Des actions comportant des droits de vote limités de Power au nombre de 70 263 392 sont détenues en propriété véritable par des personnes avec lesquelles M. Desmarais a des liens ou des membres de son groupe ou sont soumises à l'emprise de ceux-ci, directement ou indirectement.

[6] Ces actions sont détenues en propriété véritable par des personnes avec lesquelles M. Desmarais a des liens ou des membres de son groupe, ou sont soumises à l'emprise de ceux-ci, directement ou indirectement. Les titres détenus par Gelco Enterprises Ltd., contrôlée par M. Desmarais, constituent au moins 10 % des droits de vote rattachés à tous les titres comportant droit de vote de Power.

[7] Ces actions sont détenues en propriété directement ou par l'entremise de filiales de la Société.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS**RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS**

Le comité de rémunération surveille l'évolution des pratiques en matière de rémunération des administrateurs avec l'aide de consultants en rémunération externes. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, les provisions et les jetons de présence payables aux administrateurs se sont établis comme suit :

PROVISIONS ET JETONS DE PRÉSENCE	
Provision annuelle	100 000 \$
Provision annuelle supplémentaire – membres des comités, sauf le comité de vérification	5 000 \$
Provision annuelle supplémentaire – membres du comité de vérification	6 000 \$
Provision annuelle supplémentaire – présidents des comités, sauf le comité de vérification	15 000 \$
Provision annuelle supplémentaire – président du comité de vérification	25 000 \$
Jetons de présence aux réunions du conseil et des comités	2 000 \$

PROVISION ANNUELLE SPÉCIALE

Tous les administrateurs reçoivent une provision annuelle de base de 100 000 \$. De cette somme, une tranche de 50 000 \$ est une provision annuelle spéciale qui est versée aux administrateurs sous forme d'unités d'actions différées (« UAD »), conformément au régime d'unités d'actions différées de la Société (le « régime UAD ») décrit ci-dessous, ou sous forme d'actions ordinaires acquises sur le marché conformément au régime d'achat d'actions des administrateurs de la Société (le « RAAA »), également décrit ci-dessous. La participation au régime UAD ou au RAAA est obligatoire.

Aux termes du régime UAD, la tranche spéciale de 50 000 \$ de la provision annuelle des administrateurs qui y participent sert à acquérir des UAD. Le nombre d'UAD octroyées est calculé en divisant le montant de la rémunération payable par le cours de clôture moyen sur cinq jours des actions ordinaires de la Société à la TSX pendant les cinq derniers jours du trimestre financier (la « valeur d'une UAD »). L'administrateur qui reçoit des UAD reçoit des UAD supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires, selon la valeur d'une UAD à ce moment-là. Les UAD sont rachetables par la Société au moment où l'administrateur cesse de siéger au conseil ou advenant son décès, en contrepartie d'une somme forfaitaire en espèces établie selon la valeur d'une UAD à ce moment-là. Les administrateurs peuvent également choisir de toucher le solde de leur provision annuelle et leurs jetons de présence aux réunions du conseil et des comités, leur provision à titre de membres d'un comité et leur provision à titre de président d'un comité sous forme d'UAD aux termes du régime UAD.

Aux termes du RAAA, la tranche spéciale de 50 000 \$ de la provision annuelle des administrateurs qui y participent sert à acquérir des actions ordinaires de la Société sur le marché. La Société assume également les frais administratifs et les courtages engagés relativement à la participation au RAAA, à l'exclusion des frais relatifs à la vente des actions et des taxes et impôts payables par les administrateurs. Ces derniers peuvent en outre choisir de toucher le solde de leur provision annuelle et leurs jetons de présence aux réunions du conseil et des comités, leur provision à titre de membres d'un comité et leur provision à titre de président d'un comité sous forme d'actions ordinaires acquises aux termes du RAAA.

Le comité de rémunération et le conseil sont d'avis que ces régimes permettent une correspondance encore plus étroite entre les intérêts des administrateurs et ceux des actionnaires de la Société.

TABLEAU DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le tableau suivant présente la rémunération versée aux administrateurs (sauf les hauts dirigeants nommés (les « HDN »), voir « Rémunération des hauts dirigeants — Tableau synoptique de la rémunération ») en contrepartie des services que ceux-ci ont fournis à la Société à ce titre, et à tout autre titre, s'il y a lieu, au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS [1, 2, 3]				
ADMINISTRATEUR	RÉMUNÉRATION ^[4] [EN DOLLARS]	ATTRIBUTIONS À BASE D' ACTIONS ^[5] [EN DOLLARS]	AUTRE RÉMUNÉRATION ^[6] [EN DOLLARS]	TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION [EN DOLLARS]
J. Brian Aune	62 000	50 000	—	112 000
Marc A. Bibeau ^[7]	52 000	37 500	2 000	91 500
L'honorable Paul Desmarais	63 000	50 000	—	113 000
Gérald Frère	74 000	50 000	—	124 000
Anthony R. Graham	65 750	50 000	—	115 750
Robert Gratton	63 250	50 000	—	113 250
V. Peter Harder ^[7]	55 000	37 500	2 000	94 500
Le très honorable Donald F. Mazankowski	67 000	50 000	2 000	119 000
Jerry E.A. Nickerson	70 500	50 000	—	120 500
Michel Plessis-Bélair	62 000	50 000	2 000	114 000
Henri-Paul Rousseau ^[7]	47 500	37 500	—	85 000
Raymond Royer	142 500	50 000	2 000	194 500
Guy St-Germain ^[8]	54 500	25 000	—	79 500
Emőke J.E. Szathmáry	76 000	50 000	2 000	128 000

[1] Le tableau ne comprend pas les sommes versées en remboursement des frais engagés.

[2] La rémunération versée (y compris la rémunération versée en contrepartie des services fournis à titre d'administrateur de la Société et de ses filiales) aux HDN qui étaient membres du conseil de la Société est présentée dans le tableau synoptique de la rémunération. Voir « Rémunération des hauts dirigeants ».

[3] Certains administrateurs ont aussi touché une rémunération à titre d'administrateurs de filiales de la Société : Marc A. Bibeau siège au conseil d'IGM et de certaines de ses filiales; V. Peter Harder siège au conseil d'IGM et de certaines de ses filiales; Donald F. Mazankowski siège au conseil de Lifeco et d'IGM et de certaines de leurs filiales; Jerry E.A. Nickerson siège au conseil de Lifeco et de certaines de ses filiales; Michel Plessis-Bélair siège au conseil de Lifeco et d'IGM et de certaines de leurs filiales; Henri-Paul Rousseau siège au conseil de Lifeco et d'IGM et de certaines de leurs filiales; Raymond Royer siège au conseil de Lifeco et de certaines de ses filiales; Guy St-Germain siégeait au conseil de Lifeco et de certaines de ses filiales et Emőke J.E. Szathmáry siège au conseil de Lifeco et de certaines de ses filiales.

[4] De la somme qui est indiquée, chacun des administrateurs suivants a choisi de recevoir les tranches suivantes sous forme d'UAD supplémentaires aux termes du régime UAD : Marc A. Bibeau, 41 500 \$, Anthony R. Graham, 53 750 \$, V. Peter Harder, 44 500 \$, Donald F. Mazankowski, 27 500 \$, Raymond Royer, 142 500 \$ et Emőke J.E. Szathmáry, 56 000 \$. De la somme qui est indiquée, Jerry E.A. Nickerson a choisi de recevoir une tranche de 70 500 \$ sous forme d'actions ordinaires de la Société aux termes du RAAA. Ces sommes s'ajoutent à celles qui sont indiquées dans la colonne « Attributions à base d'actions » ci-dessus.

[5] La somme indiquée constitue la tranche spéciale de la provision annuelle qui doit être versée aux administrateurs sous forme d'UAD ou d'actions ordinaires de la Société aux termes du régime UAD et du RAAA de la Société adoptés par le conseil.

[6] En plus des réunions du conseil ou des comités, les administrateurs peuvent être appelés à assister à certaines réunions tenues en vue de discuter des affaires internes de la Société, à l'égard desquelles ils peuvent toucher des jetons de présence.

[7] MM. Bibeau, Harder et Rousseau ont été nommés au conseil de la Société le 12 mai 2009.

[8] M. St-Germain ne s'est pas représenté à l'élection au conseil de la Société à l'assemblée annuelle des actionnaires du 12 mai 2009. En 2009, il a assisté à deux réunions du conseil (sur deux), à deux réunions du comité de vérification (sur deux), à une réunion du comité de rémunération (sur une), à une réunion du comité de gouvernance et des mises en candidature (sur deux) et à une réunion du comité des opérations entre personnes liées et de révision (sur une).

RÉMUNÉRATION EN ACTIONS DES ADMINISTRATEURS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Le tableau suivant présente la participation en actions au 31 décembre 2009 de chaque administrateur (sauf les HDN), qui est constituée des UAD et des actions ordinaires reçues en guise de rémunération aux termes du régime UAD ou du RAAA de la Société en 2009 et au cours des exercices antérieurs.

ADMINISTRATEUR	NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES AUX TERMES DU RAAA AU 31 DÉCEMBRE 2009 ^[1]	NOMBRE D'UAD DÉTENUES AUX TERMES DU RÉGIME UAD AU 31 DÉCEMBRE 2009 ^[2]	VALEUR TOTALE DES ACTIONS AUX TERMES DU RAAA ET DES UAD AU 31 DÉCEMBRE 2009 ^[3] [EN DOLLARS]
J. Brian Aune	—	5 970	185 548
Marc A. Bibeau	—	3 130	97 280
L'honorable Paul Desmarais	—	11 758	365 439
Gérald Frère	—	24 999	776 969
Anthony R. Graham	—	18 320	569 386
Robert Gratton	—	17 413	541 196
V. Peter Harder	—	3 233	100 482
Le très honorable Donald F. Mazankowski	—	17 175	533 799
Jerry E.A. Nickerson	980	—	30 458
Michel Plessis-Bélair	—	15 290	475 213
Henri-Paul Rousseau	—	1 291	40 124
Raymond Royer	—	45 541	1 415 414
Emőke J.E. Szathmáry	—	15 856	492 804

[1] Y compris les actions qui représentent la tranche spéciale de la provision annuelle ainsi que la rémunération que les administrateurs ont choisi de recevoir sous forme d'actions ordinaires de la Société aux termes du RAAA de la Société.

[2] Y compris les UAD qui représentent la tranche spéciale de la provision annuelle ainsi que la rémunération que les administrateurs ont choisi de recevoir sous forme d'UAD aux termes du régime UAD de la Société. Y compris également les UAD qui ont été reçues à l'égard d'équivalents de dividendes payables sur les UAD.

[3] Selon le cours de clôture de l'action ordinaire de la Société à la TSX le 31 décembre 2009, soit 31,08 \$.

Le tableau qui précède ne présente pas la participation en actions totale dans la Société des membres du conseil de la Société. Il y a lieu de se reporter au tableau présenté à la rubrique « Élection des administrateurs » ci-dessus de la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction à ce sujet.

OPTIONS EN COURS

Outre ce qui précède, M. Gratton détient des options d'achat d'actions ordinaires, sous réserve des restrictions applicables en matière d'acquisition au titulaire, aux termes du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés de la Société (le « régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés ») et des options d'achat d'actions comportant des droits de vote limités de Power, sous réserve des restrictions applicables en matière d'acquisition au titulaire, aux termes du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des dirigeants de Power, qui lui ont été attribuées du temps qu'il était membre de la direction de la Société. Le tableau qui suit donne des renseignements sur toutes les options qui n'avaient pas été levées au 31 décembre 2009.

CORPORATION FINANCIÈRE POWER ^[1]				POWER CORPORATION DU CANADA ^[1]			
NOMBRE DE TITRES SOUS-JACENTS AUX OPTIONS NON LEVÉES	PRIX DE LEVÉE PAR OPTION [EN DOLLARS]	DATE D'EXPIRATION DES OPTIONS	VALEUR DES OPTIONS EN JEU NON LEVÉES ^[2] [EN DOLLARS]	NOMBRE DE TITRES SOUS-JACENTS AUX OPTIONS NON LEVÉES	PRIX DE LEVÉE PAR OPTION [EN DOLLARS]	DATE D'EXPIRATION DES OPTIONS	VALEUR DES OPTIONS EN JEU NON LEVÉES ^[2] [EN DOLLARS]
914 236	34,455	Le 27 mars 2018	Néant	452 830	33,125	Le 27 mars 2018	Néant
3 000 000	21,65	Le 6 août 2013	28 290 000				
2 287 000	13,50	Le 1 ^{er} août 2010	40 205 460				
			68 495 460				

[1] R. Jeffrey Orr détient des options d'IGM qui lui ont été octroyées antérieurement à titre de membre de la direction d'IGM, lesquelles sont indiquées dans la circulaire de sollicitation de procurations d'IGM datée du 1^{er} mars 2010. Raymond L. McFeetors détient des options de Lifeco qui lui ont été octroyées antérieurement à titre de membre de la direction de Lifeco, lesquelles sont indiquées dans la circulaire d'information de la direction de Lifeco datée du 23 février 2010. L'honorable Paul Desmarais détient des options de Power qui lui ont été octroyées antérieurement à titre de membre de la direction de Power, lesquelles sont indiquées dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Power datée du 11 mars 2010. Henri-Paul Rousseau détient des options de Power qui lui ont été octroyées à titre de membre de la direction de Power, lesquelles sont indiquées dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Power datée du 11 mars 2010. Amaury de Seze détient des options de Power qui lui ont été octroyées à titre de membre de la direction de Power, lesquelles sont indiquées dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Power datée du 11 mars 2010. Michel Plessis-Bélair détient des options de Power qui lui ont été octroyées antérieurement à titre de membre de la direction de Power, lesquelles sont indiquées dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Power datée du 11 mars 2010.

[2] Selon les cours de clôture de l'action ordinaire de la Société et de l'action comportant des droits de vote limités de Power à la TSX le 31 décembre 2009, soit 31,08 \$ et 29,21 \$, respectivement. Conformément aux exigences des ACVM, ce chiffre tient compte de la valeur des options non acquises (qui ne peuvent être levées) et de la valeur des options acquises (qui peuvent être levées).

La valeur globale que M. Gratton aurait réalisée s'il avait levé les options qu'il détenait à la date d'acquisition des droits au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 est nulle.

ACTIONNARIAT OBLIGATOIRE DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs sont tenus de détenir des actions ordinaires de la Société ou des UAD d'une valeur correspondant à 375 000 \$ à l'intérieur de la période de cinq ans suivant la date à laquelle ils deviennent administrateurs de la Société. Tous les administrateurs se conforment à cette exigence.

RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau synoptique de la rémunération et les notes qui l'accompagnent présentent la rémunération totale versée ou attribuée à chacun des hauts dirigeants nommés (collectivement, les « HDN ») en 2009 et en 2008, ou gagnée par ceux-ci, en contrepartie des services qu'ils ont fournis à tous les titres à la Société et à ses filiales. Dans le cas de MM. Paul Desmarais, jr, André Desmarais et Philip K. Ryan, qui sont également des HDN de Power, les sommes indiquées dans les colonnes « Salaire », « Régimes incitatifs annuels » et « Valeur des régimes de retraite » ci-dessous ont été remboursées par la Société à Power et ne constituent pas une rémunération supplémentaire que la Société a versée ou a créditée à ces membres de

NOM ET POSTE PRINCIPAL		EXERCICE	SALAIRE [EN DOLLARS]	ATTRIBUTIONS À BASE D' ACTIONS ^[1] [EN DOLLARS]	ATTRIBUTIONS À BASE D' OPTIONS ^[2] [EN DOLLARS]
R. Jeffrey Orr Président et chef de la direction		2009	3 750 000	125 000	4 008 734 ^[4]
		2008	3 358 665	122 500	4 008 734
Paul Desmarais, jr ^[5, 6] Co-président du conseil		2009	500 000 ^[5]	125 000	— ^[7]
		2008	500 000	122 500	—
André Desmarais ^[5, 6] Co-président du conseil		2009	500 000 ^[5]	125 000	— ^[7]
		2008	500 000	122 500	—
Philip K. Ryan ^[5, 10] Vice-président exécutif et chef des services financiers		2009	306 000 ^[5]	75 000	136 501 ^[4]
		2008	268 899	66 182	136 501
Raymond L. McFeetors ^[11] Vice-président du conseil	PFC	2009	1 875 000 ^[12]	125 000	357 001 ^[13]
		2008	1 821 767	111 250	2 112 497
	Lifeco	2008	566 653	—	897 000

[1] Les attributions à base d'actions constituent la tranche de la provision annuelle qui, conformément au régime UAD et au RAAA de la Société et aux régimes similaires des filiales de celle-ci, doit être versée aux HDN en UAD ou en actions en contrepartie des services que ceux-ci ont fournis à titre d'administrateurs de la Société ou de ses filiales. Voir « Rémunération des administrateurs – Provision annuelle spéciale » ci-dessus. La valeur de ces attributions est calculée selon la juste valeur à la date de l'octroi.

[2] La juste valeur à la date de l'octroi des options attribuées par la Société a été calculée selon la méthode du treillis binomial. Cette méthode, que la Société utilise depuis 2005, correspond à la valeur de la rémunération que le conseil avait l'intention de verser aux HDN, conformément à la politique de rémunération globale de la Société. La Société utilise cette méthode parce qu'elle correspond à la méthode que son conseiller en rémunération utilise pour évaluer les attributions à base d'actions faites par d'autres sociétés dans le cadre de la comparaison de la rémunération globale versée par les concurrents. La juste valeur à la date de l'octroi des options attribuées par CFP en 2009 établie à des fins comptables est nulle dans le cas de MM. Orr et Ryan et elle correspond à 471 190 \$ dans le cas de M. McFeetors. Dans le cas de MM. Orr et Ryan, cette valeur est nulle en raison du fait que la Société ne leur a attribué aucune option au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Voir la note [4] qui explique les valeurs indiquées dans le tableau ci-dessus pour MM. Orr et Ryan. L'écart entre la juste valeur de l'attribution présentée dans le tableau ci-dessus et la juste valeur établie à des fins comptables s'établit comme suit : 4 008 734 \$ dans le cas de M. Orr, 136 501 \$ dans le cas de M. Ryan et 114 189 \$ dans le cas de M. McFeetors. L'écart entre la juste valeur à la date de l'octroi établie à des fins comptables et la juste valeur à la date de l'octroi établie aux fins de la colonne « Attributions à base d'options » du tableau ci-dessus est attribuable à l'utilisation de méthodes différentes (la méthode de Black et Scholes ou la méthode du treillis binomial) et d'hypothèses différentes quant à la durée prévue des options, à la période sur laquelle la volatilité est calculée et, à l'égard de certaines attributions pluriannuelles d'options, à la constatation d'une fraction de la valeur établie au

cours d'une année, comme il est décrit à la note [4]. Les modalités et les conditions d'acquisition des droits sur les options que la Société et Power, selon le cas, ont octroyées aux HDN en 2009 sont décrites à la rubrique « Régimes incitatifs » ci-après.

[3] Une partie appréciable de cette rémunération se compose de la rémunération versée en espèces ou en UAD en contrepartie des services fournis à titre d'administrateur de la Société et de ses filiales. Les sommes versées en 2009 comprennent la rémunération suivante : M. Orr, 402 500 \$, M. Paul Desmarais, jr, 305 000 \$, M. André Desmarais, 319 000 \$, M. Ryan, 243 000 \$ et M. McFeetors, 303 750 \$. Cette rémunération tient également compte de la cotisation que la Société verse en complément proportionnel des cotisations que font les employés au régime d'achat d'actions de Power, qui est offert à tous les employés de la Société. Ces sommes ne tiennent pas compte de la tranche de la provision annuelle qui doit être versée en actions ou en UAD, qui est présentée à la colonne « Attributions à base d'actions » dans le tableau ci-dessus. La provision annuelle spéciale est décrite plus amplement plus haut dans les présentes.

[4] Dans le cadre des attributions pluriannuelles d'options conformément aux conditions d'emploi des HDN respectifs. Par conséquent, dans le cas de M. Orr, un cinquième de la valeur établie des options que la Société lui a attribuées en 2005 (l'« attribution de 2005 ») est constaté à compter de 2006, et la moitié de la valeur établie des options que la Société lui a attribuées en 2008 (l'« attribution de 2008 ») est constatée à compter de 2008, conformément aux périodes d'acquisition des droits sur les options. Dans le cas de M. Ryan, un cinquième de la valeur établie des options que la Société lui a attribuées en 2008 est constaté à compter de 2008, conformément à la période d'acquisition des droits sur les options. La juste valeur à la date de l'octroi indiquée est calculée selon la méthode décrite à la note [13] ci-dessus, sauf que le facteur binomial utilisé correspond à 19 % dans le cas de l'attribution de 2005 et à 13 % dans le cas de l'attribution de 2008. Dans le cas de M. Ryan, le facteur binomial utilisé correspond à 13 %. La Société n'a attribué aucune option à MM. Orr et Ryan au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

la direction en plus des sommes qui leur ont été versées ou créditées par Power, comme il est indiqué dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Power datée du 11 mars 2010. Étant donné les nouvelles exigences des ACVM quant à la teneur et à la forme de l'exposé sur la rémunération des hauts dirigeants, qui diffèrent considérablement des anciennes, la Société présente la rémunération des exercices 2009 et 2008 seulement dans le tableau synoptique de la rémunération, conformément à ces exigences. L'exposé sur la rémunération des exercices antérieurs, qui est conforme aux exigences alors applicables, se trouve dans les circulaires de sollicitation de procurations de la direction de la Société antérieures pouvant être consultées sur SEDAR, au www.sedar.com.

RÉMUNÉRATION AUX TERMES DES RÉGIMES INCITATIFS AUTRES QU'À BASE D' ACTIONS		VALEUR DES RÉGIMES DE RETRAITE [EN DOLLARS]	AUTRE RÉMUNÉRATION ^[3] [EN DOLLARS]	TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION [EN DOLLARS]
RÉGIMES INCITATIFS ANNUELS [EN DOLLARS]	RÉGIMES INCITATIFS À LONG TERME ET AUTRES SOMMES INCITATIVES [EN DOLLARS]			
—	1 000 000	1 654 000	402 500	10 940 234
—	2 000 000	1 360 000	399 379	11 249 278
500 000 ^[5]	—	Néant ^[9]	320 000	1 445 000 ^[5]
625 000	—	516 840	308 500	2 072 840
500 000 ^[5]	—	61 320 ^[5, 8]	334 000	1 520 320 ^[5]
625 000	—	249 480	282 250	1 779 230
325 000 ^[5]	—	311 000 ^[5, 8]	249 120	1 402 621 ^[5]
250 000	—	348 000	189 985	1 259 567
100 000	—	28 000 ^[14]	333 750	2 818 751
Néant	—	20 554	313 781	4 379 849
2 125 000	Néant	366 871	—	3 955 524

[5] Ces membres de la direction sont également des hauts dirigeants de Power. Leur rémunération a été établie par le comité de rémunération de Power et non par le comité de rémunération de la Société. La Société a versé à Power (et non aux membres de la direction) les sommes indiquées dans les colonnes « Salaire », « Régimes incitatifs annuels » et « Valeur des régimes de retraite » ci-dessus. Ces sommes sont également prises en considération dans les renseignements sur la rémunération des HDN applicables qui sont présentés dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Power datée du 11 mars 2010. Les sommes indiquées à l'égard de ces membres de la direction dans la colonne « Total de la rémunération » du tableau ci-dessus sont également incluses dans la colonne « Total de la rémunération » du tableau synoptique de la rémunération de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Power datée du 11 mars 2010.

[6] Bien que MM. Paul Desmarais, jr et André Desmarais ne soient pas membres de la direction de la Société, ils sont réputés être des HDN aux fins de ce tableau en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

[7] La Société n'a pas octroyé d'options à MM. Paul Desmarais, jr et André Desmarais. Power leur a octroyé des options en 2008 et en 2009. Des renseignements sur ces attributions d'options sont présentés dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Power datée du 11 mars 2010.

[8] Correspond à la tranche de la valeur rémunératoire des prestations de retraite annuelles aux termes du régime supplémentaire de Power et du programme de prestations de retraite de M. Ryan attribuables à la Société en 2009. Voir « Prestations de retraite » ci-après pour obtenir de plus amples renseignements.

[9] M. Paul Desmarais, jr a déjà atteint le montant maximal des prestations de retraite qu'il peut constituer. En outre, aucun changement n'est survenu dans les hypothèses posées relativement à ses gains futurs prévus au cours du dernier exercice. Par conséquent, la variation attribuable à des éléments rémunérateurs de l'obligation au titre des prestations constituées en 2009 est nulle. (Voir « Prestations de retraite » ci-après pour obtenir de plus amples renseignements.)

[10] M. Ryan a été nommé vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société et de Power le 31 janvier 2008.

[11] M. McFeetors a été président et chef de la direction de Lifeco et d'un certain nombre des membres de son groupe jusqu'au 1^{er} mai 2008. Il a été élu au conseil de la Société et nommé à l'un des postes de vice-présidents du conseil de la Société le 8 mai 2008.

[12] D'après un salaire annuel de 3 250 000 \$ pour les six premiers mois de 2009 et un salaire annuel de 500 000 \$ pour les six derniers mois de 2009, qui tient compte d'un changement survenu dans les responsabilités de M. McFeetors.

[13] La juste valeur à la date de l'octroi des options attribuées par la Société à M. McFeetors en 2009 a été calculée selon le modèle du treillis binomial. Le facteur binomial a été établi d'après une volatilité moyenne sur cinq ans de 18 % à la date de l'octroi et d'un rendement sous forme de dividendes sur un an de 3,7 % à la même date. Les taux d'intérêt sans risque applicables aux octrois de 2009 ont été fondés sur une courbe de rendement des taux d'intérêt sans risque établie selon les données de la courbe de rendement médiane d'un coupon zéro calculées quotidiennement par la Banque du Canada. D'après ces hypothèses, le facteur binomial utilisé en 2009 correspond à 10 % du prix de levée.

[14] M. McFeetors participe au régime de retraite de base de Power et n'a conclu aucun autre programme de prestations de retraite avec la Société ou Power.

RÉGIMES INCITATIFS

Le tableau ci-dessous donne des renseignements, pour chacun des HDN, par attribution, sur toutes les options non levées de la Société et de Power au 31 décembre 2009 et la valeur des actions aux termes du RAAA et des UAD de la Société et de ses filiales que les HDN détenaient au 31 décembre 2009.

Les options attribuées par la Société permettent aux HDN, sous réserve des restrictions applicables en matière d'acquisition au titulaire, d'acquérir des actions ordinaires dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés.

ATTRIBUTIONS D'OPTIONS						
NOM	CORPORATION FINANCIÈRE POWER					
	NOMBRE DE TITRES SOUS-JACENTS AUX OPTIONS NON LEVÉES		PRIX DE LEVÉE PAR OPTION [EN DOLLARS]	DATE D'EXPIRATION DES OPTIONS	VALEUR DES OPTIONS EN JEU NON LEVÉES ^[1] [EN DOLLARS]	
	ACQUISES	NON ACQUISES ^[4]			ACQUISES	NON ACQUISES ^[4]
R. Jeffrey Orr ^[5]	160 000	640 000	29,625	Le 15 juillet 2018	232 800	931 200
	1 612 000	403 000	32,235	Le 11 mai 2015	Néant	Néant
					232 800	931 200 ^[4]
	Total : 1 164 000					
Paul Desmarais, jr ^[6]	—	—	—	—	—	—
André Desmarais ^[6]	—	—	—	—	—	—
Philip K. Ryan	28 283	113 132	37,125	Le 30 janvier 2018	Néant	Néant
Raymond L. McFeetors ^[5]	514 484	136 182 ^[8]	26,215 31,585	Le 14 juillet 2019 Le 4 août 2018	Néant	662 525 ^[4]
					Total : 662 525	

[1] Selon les cours de clôture de l'action ordinaire de la Société et de l'action comportant des droits de vote limités de Power à la TSX le 31 décembre 2009, soit 31,08 \$ et 29,21 \$, respectivement. Conformément aux exigences des ACVM, le total tient compte de la valeur tant des options non acquises (ne pouvant être levées) que des options acquises (pouvant être levées).

[2] La somme indiquée constitue la tranche de la provision annuelle qui, aux termes du régime UAD et du RAAA de la Société et des régimes similaires des filiales de la Société, doit être versée en UAD ou en actions. Elle comprend également la rémunération que les HDN, à titre d'administrateurs de la Société et de ses filiales, ont choisi de recevoir en UAD ou en actions. La somme est calculée d'après les cours de clôture suivants à la TSX le 31 décembre 2009 : actions ordinaires de CFP, 31,08 \$, actions ordinaires de Lifeco, 26,88 \$ et actions ordinaires d'IGM, 42,41 \$.

Certains membres de la direction de la Société sont également membres de la direction de Power et touchent une rémunération qui peut comprendre l'octroi d'options aux termes du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des dirigeants de Power en contrepartie des services qu'ils ont fournis à celle-ci. Les octrois consentis aux HDN de Power aux termes du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des dirigeants de Power sont décrits dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Power datée du 11 mars 2010. Les options attribuées par Power permettent aux HDN, sous réserve des restrictions applicables en matière d'acquisition au titulaire, d'acquies des actions comportant des droits de vote limités.

POWER CORPORATION DU CANADA						ATTRIBUTION À BASE D' ACTIONS
NOMBRE DE TITRES SOUS-JACENTS AUX OPTIONS NON LEVÉES		PRIX DE LEVÉE PAR OPTION [EN DOLLARS]	DATE D'EXPIRATION DES OPTIONS	VALEUR DES ACTIONS EN JEU NON LEVÉES ^[1] [EN DOLLARS]		VALEUR AU MARCHÉ DE TOUTES LES ACTIONS AUX TERMES DU RAAA ET DES UAD EN CIRCULATION ^[2, 3] [EN DOLLARS]
ACQUISES	NON ACQUISES ^[4]			ACQUISES	NON ACQUISES ^[4]	
—	—	—	—	—	—	2 538 335
	364 000 ^[7]	18,52	Le 15 mars 2019		3 891 160	1 477 851
	346 275	29,89	Le 17 mars 2018		Néant	
	268 550	37,07	Le 25 mars 2017		Néant	
145 063	145 062	33,285	Le 2 avril 2016	Néant	Néant	
263 000		32,025	Le 22 février 2015	Néant		
268 000		26,375	Le 16 mai 2014	759 780		
800 000		17,6625	Le 3 avril 2011	9 238 000		
				9 997 780	3 891 160 ^[4]	
				Total : 13 888 940		
	364 000 ^[7]	18,52	Le 15 mars 2019		3 891 160	3 609 390
	346 275	29,89	Le 17 mars 2018		Néant	
	268 550	37,07	Le 25 mars 2017		Néant	
145 063	145 062	33,285	Le 2 avril 2016	Néant	Néant	
263 000		32,025	Le 22 février 2015	Néant		
268 000		26,375	Le 16 mai 2014	759 780		
400 000		17,6625	Le 3 avril 2011	4 619 000		
				5 378 780	3 891 160 ^[4]	
				Total : 9 269 940		
28 977	115 908	36,235	Le 30 janvier 2018	Néant	Néant	602 881
—	—	—	—	—	—	2 462 919

[3] Sans tenir compte des actions aux termes du RAAA et des UAD que Power a attribuées aux termes de son RAAA et de son régime UAD.

[4] Ces valeurs sont liées aux options qui ne peuvent être levées et les HDN ne peuvent donc en bénéficier.

[5] MM. Orr et McFeetors ne participent pas au régime d'options d'achat d'actions à l'intention des dirigeants de Power.

[6] MM. Paul Desmarais, jr et André Desmarais ne participent pas au régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés de la Société.

[7] Il s'agit des options que Power a attribuées au HDN au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Ces options ont une durée de dix ans. Une tranche de 50 % de celles-ci est acquise au titulaire au troisième anniversaire de l'attribution, et la tranche restante de 50 %, au quatrième anniversaire de l'attribution.

[8] Il s'agit des options que la Société a attribuées à M. McFeetors au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Ces options ont une durée de dix ans. Elles sont acquises à leur titulaire à raison de un tiers à chacun des trois premiers anniversaires de la date de l'attribution.

RÉGIMES INCITATIFS – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS OU GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE

Le tableau suivant donne des renseignements à l'égard de chaque HDN pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

NOM	RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS À L'INTENTION DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ – ATTRIBUTIONS À BASE D'OPTIONS – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS AU COURS DE L'EXERCICE ^[1] [EN DOLLARS]	RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS À L'INTENTION DES DIRIGEANTS DE POWER – ATTRIBUTIONS À BASE D'OPTIONS – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS AU COURS DE L'EXERCICE ^[1] [EN DOLLARS]	RÉMUNÉRATION AUX TERMES DES RÉGIMES INCITATIFS AUTRES QU'À BASE D'ACTIONS – VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE ^[2] [EN DOLLARS]
R. Jeffrey Orr	Néant	—	1 000 000
Paul Desmarais, jr	—	Néant	500 000 ^[3]
André Desmarais	—	Néant	500 000 ^[3]
Philip K. Ryan	Néant	Néant	325 000 ^[3]
Raymond L. McFeetors	Néant	—	100 000

[1] Résume la valeur globale que chacun des HDN aurait réalisée s'il avait levé les options à la date d'acquisition des droits au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

[3] Il s'agit d'une somme remboursée par la Société à Power et non d'une somme versée directement par la Société aux HDN.

[2] Il s'agit des mêmes sommes que celles présentées dans la colonne « Rémunération aux termes des régimes incitatifs autres qu'à base d'actions » du tableau synoptique de la rémunération de la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION LIÉS AU CAPITAL-ACTIONS

Le tableau suivant présente le nombre de titres dont l'émission a été autorisée aux termes des régimes de rémunération liés au capital-actions de la Société. Le seul régime de rémunération lié au capital-actions aux termes duquel des actions de la Société peuvent être émises est le régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés.

AU 31 DÉCEMBRE 2009	NOMBRE DE TITRES POUVANT ÊTRE ÉMIS AU MOMENT DE LA LEVÉE OU DE L'EXERCICE D'OPTIONS, DE BONS DE SOUSCRIPTION ET DE DROITS EN CIRCULATION	PRIX DE LEVÉE OU D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ DES OPTIONS, DES BONS DE SOUSCRIPTION ET DES DROITS EN CIRCULATION	NOMBRE DE TITRES POUVANT SERVIR AUX ÉMISSIONS FUTURES AUX TERMES DES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION LIÉS AU CAPITAL-ACTIONS [SANS TENIR COMPTE DES TITRES INDiquÉS À LA COLONNE [A]]
Catégorie de régime	[A]	[B]	[C]
Régimes de rémunération liés au capital-actions approuvés par les porteurs de titres	10 049 297	24,48	9 819 303
Régimes de rémunération liés au capital-actions n'ayant pas été approuvés par les porteurs de titres	s.o.	s.o.	s.o.
Total	10 049 297	24,48	9 819 303

RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION LIÉS AU CAPITAL-ACTIONS

Aux termes du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés, des options visant l'achat de 9 710 497 actions ordinaires sont actuellement en circulation et des options visant l'achat de 9 819 303 actions ordinaires peuvent être émises, soit approximativement 1,38 % et 1,39 %, respectivement, de l'ensemble des actions ordinaires en circulation de la Société. Par conséquent, 19 529 800 actions ordinaires sont réservées à des fins d'émission, soit approximativement 2,77 % de l'ensemble des actions ordinaires en circulation de la Société. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la Société a octroyé des options visant l'achat de 136 182 actions ordinaires, soit approximativement 0,02 % de l'ensemble des actions ordinaires en circulation de la Société. Ce pourcentage est habituellement appelé le taux d'« absorption » annuel. Le régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés a été accepté par la TSX et approuvé par les actionnaires

le 4 décembre 1986. Certaines modifications du nombre d'actions pouvant être émises aux termes de ce régime ainsi que d'autres dispositions ont également été approuvées par les actionnaires de la Société à quelques reprises.

Le régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés prévoit l'octroi d'options aux employés et personnes clés de la Société et de ses sociétés affiliées qui sont désignés par le comité de rémunération. Le comité de rémunération établit le nombre d'actions ordinaires qui seront visées par chacune de ces options ainsi que, sous réserve du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés, les modalités de chacune de ces options. Les options ont une durée maximale de dix ans, bien que le comité de rémunération puisse fixer une durée plus courte. En règle générale, les options octroyées sont acquises à leur titulaire selon des modalités différées, sur des périodes commençant au plus tôt un an après la date de l'octroi et au plus tard cinq ans après la date de l'octroi.

Les options octroyées aux termes du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés permettent aux titulaires d'options d'acheter des actions ordinaires de la Société contre paiement du prix de souscription. Le prix de souscription est établi par le comité de rémunération et doit correspondre au moins à la valeur au marché des actions ordinaires à la date de l'octroi. La valeur au marché des actions ordinaires à cette fin est calculée d'après la moyenne des cours extrêmes des actions ordinaires à la TSX le jour de bourse précédent ou, si une seule vente d'actions ordinaires a été déclarée ce jour-là, la moyenne des cours acheteur et vendeur des actions ordinaires ce jour-là.

À moins que le comité de rémunération n'en décide autrement, les options prennent fin à la première des dates suivantes, soit la date établie par le comité de rémunération ou [i] 36 mois après la cessation d'emploi en cas de décès, [ii] sept ans après la cessation d'emploi attribuable à un départ à la retraite, [iii] 12 mois après la cessation d'emploi si celle-ci n'est pas attribuable à un décès, à un départ à la retraite ou à un congédiement pour fraude, faute délibérée ou négligence, [iv] la date de la cessation d'emploi si celle-ci est attribuable à un congédiement pour fraude, faute délibérée ou négligence et [v] la date de la cessation d'emploi dans le cas d'un employé qui compte moins d'un an de service à la date de l'octroi. Les options ne peuvent être cédées que par testament ou conformément aux lois successorales sauf que, si le comité le permet et selon les modalités qu'il établit, elles peuvent être transférées à certains membres de la famille du titulaire ou à des fiduciaires ou des sociétés de portefeuille contrôlées par le titulaire, auquel cas elles demeurent assujetties au régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés comme si le titulaire en était toujours le porteur.

Si des options octroyées aux termes du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés devaient expirer pendant une période d'interdiction d'opérations ou dans les dix jours ouvrables suivant la fin d'une telle période, la date d'expiration de l'option sera prorogée au dixième jour ouvrable suivant la fin de la période en question.

Le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à des initiés (au sens des règles de la TSX à cette fin), à quelque moment que ce soit, au moment de la levée d'options émises et en circulation dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés et de tout autre mécanisme de rémunération en titres (également au sens des règles de la TSX applicables) de la Société ne peut excéder dans l'ensemble 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation de la Société, et le nombre d'actions ordinaires émises à des initiés au cours d'une période d'un an au moment de la levée d'options émises et en circulation dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés et de tout autre mécanisme de rémunération en titres de la Société ne peut excéder dans l'ensemble 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation de la Société. Le nombre d'actions ordinaires visées par les options détenues par un seul titulaire ne peut excéder 5 % des actions ordinaires en circulation à quelque moment que ce soit.

Le conseil peut, à quelque moment que ce soit, modifier, suspendre ou annuler le régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés ou une option octroyée aux termes de celui-ci, ou y mettre fin, en totalité ou en partie; toutefois, les porteurs d'actions ordinaires présents ou représentés par procuration à une assemblée doivent approuver les modifications suivantes à la majorité des voix exprimées :

1. l'augmentation du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés;
2. la réduction du prix de souscription d'une option en circulation, y compris l'annulation et le nouvel octroi consécutif d'une option qui constituent une telle réduction;
3. la prolongation de la durée d'une option en circulation;
4. l'octroi d'une option dont la date d'expiration survient plus de dix ans après la date de l'octroi;
5. l'augmentation des pouvoirs du conseil afin qu'il soit possible de céder des options hors du cadre des dispositions actuelles du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés;
6. l'ajout des administrateurs externes aux catégories de participants admissibles au régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés;

7. la modification du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés afin qu'il prévoie d'autres types de rémunération au moyen de l'émission d'actions;
8. l'augmentation ou la suppression du pourcentage maximal d'actions pouvant être émises ou émises aux initiés aux termes du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés (soit 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation de la Société);
9. l'augmentation ou la suppression du pourcentage maximal d'actions réservées à des fins d'émission à une seule personne aux termes du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés (soit 5 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation de la Société);
10. la modification des dispositions traitant des modifications d'une manière autre que celle qui est permise par les règles de la TSX.

Cette approbation n'est pas nécessaire si les modifications résultent de l'application des dispositions anti-dilution du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés.

PRESTATIONS DE RETRAITE

Power a un régime de retraite supplémentaire à l'intention des dirigeants (le « régime supplémentaire ») aux termes duquel certains hauts dirigeants de Power, ou des filiales de celle-ci (collectivement, le « groupe Power »), désignés par le comité de rémunération du conseil d'administration de Power, pourraient toucher des prestations de retraite en plus des prestations de retraite payables aux termes du régime de retraite de base de Power. MM. Paul Desmarais, jr et André Desmarais participent au régime supplémentaire de Power.

Dans le cadre du régime supplémentaire et du régime de retraite de base de Power, un participant acquiert le droit à des prestations de retraite annuelles maximales, lorsqu'il atteint l'âge normal de la retraite, soit 62 ans, qui correspondent à 60 % de la moyenne de la rémunération des trois années où la rémunération du participant a été la plus élevée au cours des dix dernières années de service décomptées (la « prestation supplémentaire »), déduction faite du montant des prestations de retraite du Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec payables à la date de la retraite. Aux fins du régime supplémentaire, la rémunération moyenne du participant est calculée en fonction du salaire et des primes reçus à l'égard de tous les postes occupés au sein du groupe Power au cours des dix dernières années de service décomptées du participant. Afin d'avoir droit à la prestation supplémentaire maximale aux termes du régime supplémentaire, le participant doit compter 15 années de service décomptées au sein du groupe Power. Si le participant compte moins de 15 années de service décomptées au sein du groupe Power, le montant de la prestation supplémentaire est réduit de 6 ⅔ % pour chaque année que le participant compte en moins. Aucune prestation n'est payable au participant qui compte moins de cinq années de service décomptées à la retraite. Dans le cas d'une retraite avant l'âge normal de la retraite, la prestation supplémentaire gagnée jusqu'à la date de la retraite anticipée devient payable, à la condition que le participant compte dix années de service décomptées révolues au sein du groupe Power, sous réserve d'une réduction de 6 % pour chaque année de retraite qui précède l'âge de 60 ans. Aux termes du régime supplémentaire, la retraite anticipée ne peut être prise avant l'âge de 55 ans.

Dans le cadre de leurs programmes de prestations de retraite respectifs et du régime de retraite de base de Power, MM. Orr et Ryan acquièrent le droit à des prestations de retraite annuelles maximales, lorsqu'ils atteignent l'âge de 62 ans, qui correspondent à 60 % de la moyenne de leur rémunération des trois années où leur rémunération a été la plus élevée au cours de leurs dix dernières années de service décomptées (la « prestation supplémentaire »), déduction faite du montant des prestations de retraite du Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec payables à la date de la retraite. Aux fins de leurs programmes de prestations de retraite, leur rémunération moyenne est calculée en fonction du salaire et de certaines primes admissibles reçus à l'égard de tous les postes occupés au sein du groupe Power, dans le cas de M. Ryan, et à l'égard de tous les postes occupés au sein de la Financière Power, dans le cas de M. Orr, au cours de leurs dix dernières années de service décomptées. Aucune prestation ne leur est payable s'ils comptent moins de dix années de service décomptées à la retraite. Aux termes de ces programmes, des prestations de retraite sont payables à compter de l'âge de 62 ans. M. Orr peut prendre sa retraite jusqu'à cinq ans avant son 62^e anniversaire. Le cas échéant, il peut choisir de recevoir tout de suite sa prestation supplémentaire, qui serait alors réduite de 10 % pour chaque année qui le sépare de son 62^e anniversaire, ou encore choisir de recevoir la somme établie conformément aux modalités ci-dessus, sans déduction, à compter de l'âge de 62 ans.

M. McFeetors participe au régime de retraite de base de Power et n'a conclu aucun autre programme de prestations de retraite avec la Société ou Power. Il touche aussi des prestations de retraite de Lifeco.

Le tableau qui suit présente des renseignements sur les prestations de retraite offertes à chacun des HDN, calculées en date de la fin de 2009. Dans le cas de MM. Paul Desmarais, jr, André Desmarais et Philip K. Ryan, qui sont également des HDN de Power, les prestations annuelles payables et l'obligation au titre des prestations constituées sont partagées par la Société et Power. Par conséquent, les sommes indiquées dans le tableau ci-dessous correspondent à la tranche attribuable à la Société, et non à des années de service décomptées et à des prestations supplémentaires payables à ces membres de la direction par la Société en plus des années de service décomptées et des prestations qui leur sont payables par Power, lesquelles sont indiquées dans la circulation de sollicitation de procurations de la direction de Power datée du 11 mars 2010. Pour 2009, les pourcentages attribuables à la Société s'établissent comme suit : 59 % pour Paul Desmarais, jr, 42 % pour André Desmarais et 50 % pour Philip K. Ryan.

NOM	NOMBRE D'ANNÉES DE SERVICE DÉCOMPTÉES ^[1]	PRESTATIONS ANNUELLES PAYABLES [EN DOLLARS]		OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES AU DÉBUT DE L'EXERCICE ^[3,4] [EN DOLLARS]	VARIATION ATTRIBUABLE À DES ÉLÉMENTS RÉMUNÉRATOIRES ^[4,5] [EN DOLLARS]	VARIATION ATTRIBUABLE À DES ÉLÉMENTS NON RÉMUNÉRATOIRES ^[6] [EN DOLLARS]	OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE ^[4] [EN DOLLARS]
		À LA FIN DE L'EXERCICE ^[2]	À L'ÂGE DE 65 ANS ^[2]				
R. Jeffrey Orr	4,6	11 357 ^[7]	2 214 695	6 510 000	1 654 000	1 933 000	10 097 000
Paul Desmarais, jr	32,7 ^[8]	1 004 944	1 004 944	7 884 760	Néant ^[9]	1 469 690	9 354 450
André Desmarais	26,7 ^[8]	715 384	715 384	4 856 040	61 320	1 001 280	5 918 640
Philip K. Ryan	1,9 ^[8]	2 343 ^[7]	339 517	292 500	311 000	127 500	731 000
Raymond L. McFeetors	1,7	4 076	4 076	19 000	28 000	2 000	49 000

[1] Un nombre maximal de 15 années de service décomptées sont reconnues.

[2] Les prestations annuelles payables à la fin de l'exercice et à l'âge de 65 ans représentent la pension estimative constituée à l'égard de tous les services fournis à ce jour et projetée à l'égard de tous les services fournis jusqu'à l'âge de 65 ans, respectivement. Cette pension estimative est calculée selon les gains ouvrant droit à pension réels à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et selon les modalités des conventions de retraite en vigueur. Les prestations payables à la fin de l'exercice qui sont indiquées ci-dessus ne tiennent compte d'aucune réduction qui pourrait s'appliquer si le HDN prenait sa retraite avant l'âge normal de la retraite.

[3] L'obligation au titre des prestations constituées représente la valeur des prestations de retraite projetées provenant de tous les régimes de retraite à l'égard de tous les services fournis à ce jour.

[4] Sauf dans le cas de M. McFeetors, la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées estimative est calculée chaque année, selon la même méthode et les mêmes hypothèses que celles utilisées dans les états financiers de la Société. Les hypothèses clés comprennent un taux d'actualisation de 6,50 % par année pour calculer l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice et le coût annuel des services rendus, un taux d'actualisation de 5,75 % pour calculer l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice et un taux d'augmentation de la rémunération future de 3,50 % par année.

[5] Cette somme comprend le coût des services rendus au début de l'exercice, l'incidence sur l'obligation au titre des prestations constituées de l'écart entre les gains réels et estimatifs et l'incidence des modifications sur le régime ou les programmes applicables, le cas échéant.

[6] Y compris l'incidence sur l'obligation au titre des prestations constituées de l'évolution du taux d'actualisation, qui est passé de 6,50 % à 5,75 %, des résultats techniques non liés à la rémunération tels que la mortalité et la retraite et l'augmentation de l'obligation en raison de l'intérêt.

[7] Cette somme correspond aux prestations de retraite annuelles aux termes du régime de retraite de base de Power. Les conditions d'acquisition au titulaire prévues par les programmes de prestations de retraite respectifs de MM. Orr et Ryan n'avaient pas été remplies au 31 décembre 2009.

[8] Nombre total d'années de service décomptées au sein du groupe Power.

[9] M. Paul Desmarais, jr a déjà atteint le montant maximal des prestations de retraite qu'il peut constituer. En outre, aucun changement n'est survenu dans les hypothèses posées relativement à ses gains futurs prévus au cours du dernier exercice. Par conséquent, l'augmentation attribuable à des éléments rémunérateurs de l'obligation au titre des prestations constituées de 2009 est nulle.

PRESTATIONS EN CAS DE CESSATION D'EMPLOI ET DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Aucune disposition en matière de changement de contrôle n'a été prévue à l'intention des HDN.

La Société et Power ont conclu un contrat d'emploi avec M. Philip K. Ryan relativement à sa nomination à titre de vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société et de Power. Le contrat prévoit que si M. Ryan est congédié sans motif valable (au sens donné à ce terme dans le contrat) au cours de ses deux premières années de service, il aura droit à une somme correspondant au total de son salaire de base et de sa prime annuels (le montant de la prime correspondant à son salaire de base, si le congédiement a lieu au cours de sa première année de service, ou à la prime effectivement octroyée au cours de l'exercice précédent, si le congédiement survient au cours de la deuxième année). Comme il est indiqué dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Power datée du 11 mars 2010 et d'après le salaire et la prime que M. Ryan a touchés en 2009, cette somme s'élèverait à 1 262 000 \$ au 31 décembre 2009. En outre, la période d'acquisition des options non acquises se poursuivra pendant un an après la date de ce congédiement.

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le comité de rémunération de la Société (le « comité ») supervise le programme de rémunération des hauts dirigeants. Le comité est entièrement constitué d'administrateurs indépendants au sens des règlements, comme il est décrit plus amplement ci après à la rubrique « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance » de la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction. Le conseil et le comité de rémunération reconnaissent l'importance des décisions relatives à la rémunération des hauts dirigeants pour la direction et les actionnaires de la Société et se sont penchés attentivement sur le processus de prise de décisions.

Le comité considère qu'il est important que la rémunération globale (rémunération en espèces et tous les autres frais liés à l'emploi engagés par la Société) reflète les racines entrepreneuriales et la culture d'entreprise de la Société. Lorsque le comité évalue les divers éléments de la rémunération des hauts dirigeants, il ne quantifie pas au moyen de formules établies le poids relatif attribué à la rémunération en espèces par opposition aux options ou à la rémunération incitative annuelle par opposition à la rémunération incitative à long terme. Il examine plutôt chaque élément de la rémunération dans le contexte de la composition (fixe par opposition à variable) établie conformément à la politique de la Société en matière de rémunération des hauts dirigeants.

En 2009, la rémunération des membres de la direction de la Société qui étaient également membres de la direction de Power, soit MM. Paul Desmarais, jr, André Desmarais et Ryan, a été établie uniquement par le comité de rémunération de Power. La rémunération de ces membres de la direction n'a pas été établie par le comité de rémunération de la Société. Les sommes indiquées plus haut dans les colonnes « Salaire », « Régimes incitatifs annuels » et « Valeur des régimes de retraite » du tableau synoptique de la rémunération ont été remboursées par la Société à Power et ne constituent pas une rémunération supplémentaire que la Société a versée à ces membres de la direction en plus des sommes qui leur ont été versées par Power.

CONSULTANT EN RÉMUNÉRATION

Towers Watson (auparavant Towers Perrin) fournit à la Société des services de consultation en matière de rémunération des hauts dirigeants. Tous les services de consultation liés aux questions relatives à la rémunération des hauts dirigeants relèvent du comité. Towers Watson peut collaborer avec la direction dans le cadre de l'exécution de ses travaux avec l'approbation du comité. Le comité doit être informé de la nature des travaux exécutés pour le compte de la direction et à la demande de celle-ci et il a accès aux constatations et aux recommandations de Towers Watson. Les services de Towers Watson comprennent habituellement la réalisation d'examen du montant de la rémunération des hauts dirigeants et des membres du conseil par rapport à la concurrence ainsi que les tendances en la matière. Towers Watson fournit également des services de consultation en matière de retraite et d'avantages sociaux à la Société. Le comité se réunit, au besoin, en l'absence du consultant en rémunération et des membres de la direction. Il rencontre aussi son consultant en rémunération en l'absence des membres de la direction afin de discuter de questions de rémunération. Les décisions prises par le comité reposent sur de nombreux facteurs en plus des données et des recommandations de Towers Watson.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

La politique et le programme de rémunération des hauts dirigeants de la Société ont été conçus pour appuyer l'objectif principal de la Société, qui est d'assurer l'augmentation de la valeur de la participation des actionnaires à long terme. Contrairement aux filiales en exploitation de la Société, où la rémunération peut être liée directement à des objectifs précis, la Société est une société de portefeuille, et la rémunération qu'elle offre est structurée délibérément afin de tenir compte de la nature des fonctions de la direction principale, qui est d'accroître la valeur de la participation des actionnaires à long terme, et de l'absence de mesures d'exploitation à court terme précises. Les objectifs principaux de la politique en matière de rémunération des hauts dirigeants de la Société sont les suivants :

- > recruter des dirigeants talentueux qui possèdent les connaissances et la compétence nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre les stratégies d'affaires nécessaires pour permettre à la Société d'atteindre son objectif principal et les garder à son service;
- > offrir aux dirigeants une rémunération globale qui soit concurrentielle par rapport à celle qui est offerte par d'autres entreprises d'envergure mondiale établies en Amérique du Nord;
- > s'assurer que la rémunération incitative à long terme est un élément important de la rémunération globale.

Le programme de rémunération des hauts dirigeants de la Société vise à récompenser ce qui suit :

- > l'excellence dans la conception et l'exécution de stratégies et de transactions qui augmenteront de façon marquée la valeur de la participation des actionnaires à long terme;
- > la vision de la direction et l'esprit d'entreprise;
- > la qualité du processus de prise de décisions;
- > la force du leadership;
- > le rendement à long terme.

PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

GROUPES DE COMPARAISON

Pour l'aider à établir la rémunération concurrentielle des titulaires de postes de direction, le comité examine les données relatives à des groupes de comparaison composés de grandes sociétés du secteur des services financiers, de grandes sociétés de portefeuille de gestion et d'autres grandes entreprises diversifiées. En raison de la portée internationale et de l'envergure de la Société, les groupes de comparaison se composent de sociétés canadiennes et américaines, ce qui permet à la Société d'offrir à ses dirigeants une rémunération globale qui est concurrentielle sur le marché nord-américain. Les sociétés qui font partie des groupes de comparaison sont habituellement cotées en bourse, exercent leurs activités dans le secteur des services financiers et d'autres secteurs, ont une grande envergure et œuvrent à l'échelle mondiale. Dans le cadre de son examen, le comité peut tenir compte d'une partie ou de la totalité des sociétés qui composent les groupes de comparaison. En 2009, il s'agissait des suivantes :

GROUPE DE COMPARAISON CANADIEN (16) – GRANDES SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE, DE SERVICES FINANCIERS ET DIVERSIFIÉES	GROUPE DE COMPARAISON AMÉRICAIN (20) – GRANDS CONGLOMÉRATS ET SOCIÉTÉS DE SERVICES FINANCIERS	
<ul style="list-style-type: none"> > Banque Canadienne Impériale de Commerce > Banque de Montréal > Banque HSBC Canada > Banque Nationale du Canada > Banque Royale du Canada > Banque Scotia > BCE Inc. > Bombardier Inc. > George Weston limitée > Groupe Financier Banque TD > Onex Corporation > Rogers Communications Inc. > Royal & Sun Alliance du Canada, Société d'assurances > Société Financière Manuvie > SunLife du Canada, compagnie d'assurance-vie > Thomson Reuters Corporation 	<ul style="list-style-type: none"> > Aetna Inc. > Allstate Corporation > American Express Company > Bank of America Corporation > Capital One Financial Corporation > CIGNA Corporation > Citigroup Inc. > Hartford Financial Services Group Inc. > Honeywell International Inc. > HSBC North America Holdings Inc. > ING North America Insurance Company > MetLife Inc. 	<ul style="list-style-type: none"> > New York Life Insurance Company > PNC Financial Services Group Inc. > Prudential Financial Inc. > State Street Corporation > SunTrust Banks Inc. > Textron Inc. > U.S. Bancorp > Wells Fargo & Company

Dans le cadre de son examen, le comité ne précise ni moyenne ni percentile quant à la rémunération totale versée aux HDN de la Société. En général, il tient compte de la rémunération versée aux dirigeants des sociétés qui font partie des groupes de comparaison et établit la rémunération des HDN de la Société approximativement au milieu de la fourchette de rémunération de ce groupe, ou vers la limite supérieure de cette fourchette en cas de rendement exceptionnel.

EXAMEN ANNUEL DU COMITÉ

Le comité examine annuellement la rémunération totale de chacun des HDN qui n'est pas un HDN de Power. La rémunération des HDN de Power est établie par le comité de rémunération de Power. Le texte qui suit porte sur les HDN de la Société qui ne sont pas des HDN de Power. L'examen du comité porte sur toutes les formes de rémunération et le comité tient compte d'un certain nombre de facteurs et d'indicateurs de rendement, y compris, en particulier, les résultats financiers à long terme de la Société par rapport à ceux d'autres grandes sociétés du secteur des services financiers et d'autres secteurs, qui comprennent les sociétés des groupes de comparaison dont il est question ci-dessus. L'évaluation comparative ne repose pas sur une formule mathématique qui intègre des mesures de rendement pondérées précises; le comité examine plutôt ces facteurs sur le plan qualitatif dans le contexte des résultats globaux obtenus par la Société, que ce soit sur le plan financier ou stratégique.

Le comité a bénéficié des recommandations des co-présidents du conseil quant à la rémunération de chacun des autres HDN ainsi que de l'évaluation que font les co-présidents du conseil du rendement de chacun d'entre eux pour l'exercice.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Les éléments principaux du programme de rémunération des HDN, le rôle principal de chacun des éléments dans la composition de la rémunération et le lien entre les éléments sont présentés dans le tableau qui suit :

ÉLÉMENT	RÔLE PRINCIPAL	LIEN AVEC D'AUTRES ÉLÉMENTS
Salaire de base	Tenir compte des aptitudes, des compétences, de l'expérience et de l'évaluation du rendement du titulaire	Effet éventuel sur les primes incitatives autres qu'à base d'actions, les mesures incitatives à long terme, les prestations de retraite et certains avantages sociaux
Régimes incitatifs autres qu'à base d'actions	Tenir compte d'un apport exceptionnel pendant une période donnée	Effet éventuel sur les prestations de retraite dans certaines circonstances
Rémunération incitative à long terme (régime d'options d'achat d'actions)	Créer une correspondance entre les intérêts des HDN et ceux des actionnaires	Aucun, sauf que la valeur de ces éléments est prise en considération dans la politique de rémunération globale de la Société
Prestations de retraite	Offrir un revenu concurrentiel et adéquat au moment du départ à la retraite selon le nombre d'années de service au sein de la Société	
Avantages sociaux	Offrir une protection concurrentielle et adéquate en cas de maladie, d'invalidité ou de décès	
Avantages indirects	Apporter un aspect concurrentiel à la rémunération totale et favoriser l'exécution efficace des fonctions du titulaire	

A - SALAIRE DE BASE

Le comité examine et approuve le salaire de base de chaque HDN en tenant compte des responsabilités, de l'expérience et de l'évaluation du rendement de chacun. Pendant l'examen, le comité évalue la rémunération globale de chaque HDN pour s'assurer qu'elle cadre toujours avec la politique globale de la Société en la matière.

En 2009, l'augmentation du salaire de R. Jeffrey Orr, président et chef de la direction de la Société, s'est établie à 2 % par rapport à sa révision salariale de mai 2008. Le comité estime que l'augmentation du salaire de M. Orr correspondait aux augmentations moyennes accordées sur le marché aux personnes qui occupent des postes comparables, compte tenu de la rémunération versée par les sociétés des groupes de comparaison dont il est question ci-dessus. Quant à M. McFeetors, l'un des vice-présidents du conseil de la Société, son salaire annuel a été réduit au cours de l'exercice 2009 afin de tenir compte du changement survenu dans ses responsabilités.

B - RÉMUNÉRATION INCITATIVE

Le comité estime qu'il est approprié, dans le contexte d'une société de portefeuille de gestion, d'établir la rémunération incitative des dirigeants d'après un examen et une évaluation globale du rendement de la Société sur le plan des résultats financiers, des accomplissements et de la situation stratégique, ainsi que l'apport de chacun, entre autres facteurs, plutôt que de s'en tenir à des formules établies.

[I] RÉGIMES INCITATIFS ANNUELS, À LONG TERME ET AUTRES QU'À BASE D' ACTIONS

Des primes peuvent être versées à certains HDN. Le montant de chaque prime n'est ni fixe ni défini en pourcentage du salaire, mais est plutôt établi par rapport à un certain nombre de facteurs, dont les suivants :

- > l'amorce et la mise en œuvre de transactions d'envergure;
- > les accomplissements propres à chacun;
- > la rémunération globale et la conformité de celle-ci à la politique de rémunération des dirigeants de la Société;
- > le caractère concurrentiel de la rémunération globale par rapport à celle qui est versée par les groupes de comparaison dont il est question ci-dessus, bien qu'il n'existe aucune cible précise quant au rang que les primes annuelles devraient occuper parmi celles qui sont versées par les sociétés des groupes de comparaison.

Les primes, s'il y a lieu, ne sont pas liées à des cibles de rendement particulières quantifiables qui auraient été établies avant l'exercice ou au début de celui-ci. Elles peuvent être liées au rendement donné sur une année ou sur plusieurs années. Les primes qui ont été versées aux HDN de la Société en 2009 tiennent compte des critères énoncés ci-dessus.

[II] OPTIONS D' ACHAT D' ACTIONS

Le comité estime que les options d'achat d'actions d'une durée de dix ans qui comportent des conditions d'acquisition différée appropriées sont le type de rémunération à long terme qui convient le mieux à la Société, pour un certain nombre de raisons, dont les suivantes :

- > les options d'achat d'actions constituent un moyen efficace de recruter et de fidéliser des dirigeants clés;
- > les titulaires d'options ne profitent de leurs options que si la valeur de la participation des actionnaires s'accroît à long terme.

Le comité établit les octrois d'options en tenant compte de plusieurs facteurs, y compris le nombre d'options d'achat d'actions en circulation du dirigeant et les modalités de celles-ci et la mesure dans laquelle sa rémunération globale est conforme à la politique de rémunération des dirigeants de la Société.

La valeur des octrois d'options est en outre établie selon le caractère concurrentiel de la rémunération du HDN par rapport aux groupes de comparaison décrits ci-dessus.

Les facteurs pris en considération et le poids relatif attribué à ces facteurs peuvent varier d'une année à l'autre.

Les options d'achat d'actions qui ont été octroyées à M. McFeetors en 2009 tiennent compte des critères énoncés ci-dessus.

La Société n'a octroyé aucune autre option d'achat d'actions aux HDN en 2009. Les attributions pluriannuelles d'options d'achat d'actions dont MM. Orr et Ryan avaient bénéficié antérieurement sont décrites à la note [4] du tableau synoptique de la rémunération ci-dessus.

C - PROGRAMMES DE RETRAITE

MM. Paul Desmarais, jr et André Desmarais participent au régime supplémentaire de Power, dont les dispositions principales sont décrites plus amplement ci-dessus dans la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction. La Société et, dans le cas de M. Ryan, Power ont également établi des programmes de prestations de retraite pour MM. Orr et Ryan, dont les objectifs sont les suivants :

- > offrir une rémunération adéquate et concurrentielle aux hauts dirigeants qui ont passé une grande partie de leur vie professionnelle au sein de la Société;
- > inciter les HDN à demeurer au service la Société au moyen des dispositions en matière d'acquisition différée des programmes de prestations de retraite et de leurs formules d'accumulation des prestations de retraite respectives;
- > compléter les prestations prévues par les régimes de retraite enregistrés afin d'intéresser des hauts dirigeants.

Aucune modification n'a été apportée aux modalités du régime supplémentaire ou aux programmes de prestations de retraite de M. Orr ou de M. Ryan en 2009.

D - ASSURANCE COLLECTIVE

La Société offre une assurance médicale, une assurance dentaire, une assurance-vie, une assurance en cas de décès ou de mutilation par accident et une assurance-invalidité de courte et de longue durée aux HDN ainsi qu'à tous ses employés dans le cadre du même programme.

E - PROGRAMME D'ACHAT D' ACTIONS

Power offre à tous les employés de la Société un programme d'achat d'actions, aux termes duquel les HDN peuvent acheter des actions comportant des droits de vote limités de Power au moyen de retenues salariales. Dans le cadre de ce programme, Power ou la Société, selon le cas, verse une cotisation correspondant à 50 % de la cotisation du participant, qui sert à acheter des actions comportant des droits de vote limités de Power.

F - AVANTAGES INDIRECTS DE LA DIRECTION

La Société offre actuellement aux HDN un nombre restreint d'avantages indirects, dont la nature et la valeur sont, de l'avis du comité, raisonnables et concurrentiels.

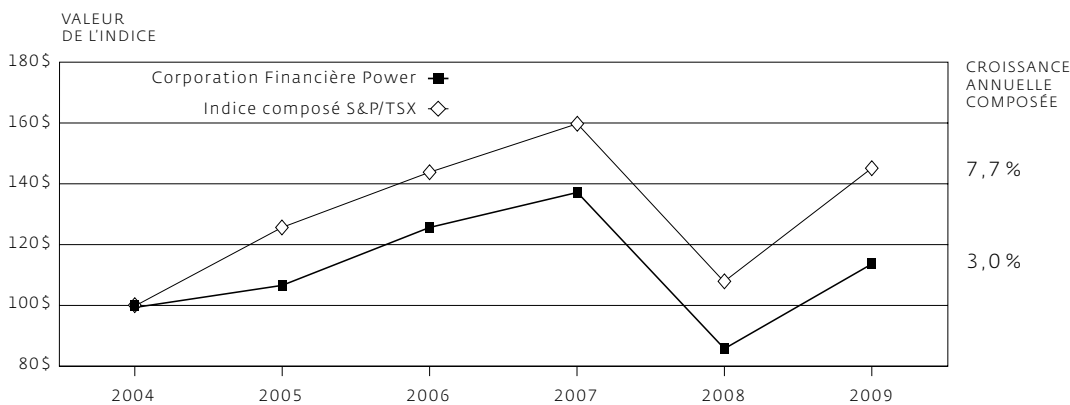
REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU RENDEMENT

Le graphique qui suit illustre la variation annuelle du rendement total cumulé des actions ordinaires de la Société comparativement au rendement des titres de l'indice composé S&P/TSX au cours de la période de cinq ans terminée le 31 décembre 2009.

La valeur de chaque placement à la fin de l'exercice est fondée sur la plus-value des actions majorée des dividendes versés en espèces, les dividendes étant réinvestis à la date de leur versement.

RENDEMENTS TOTAUX CUMULATIFS SUR CINQ ANS

Placement de 100 \$ effectué le 31 décembre 2004



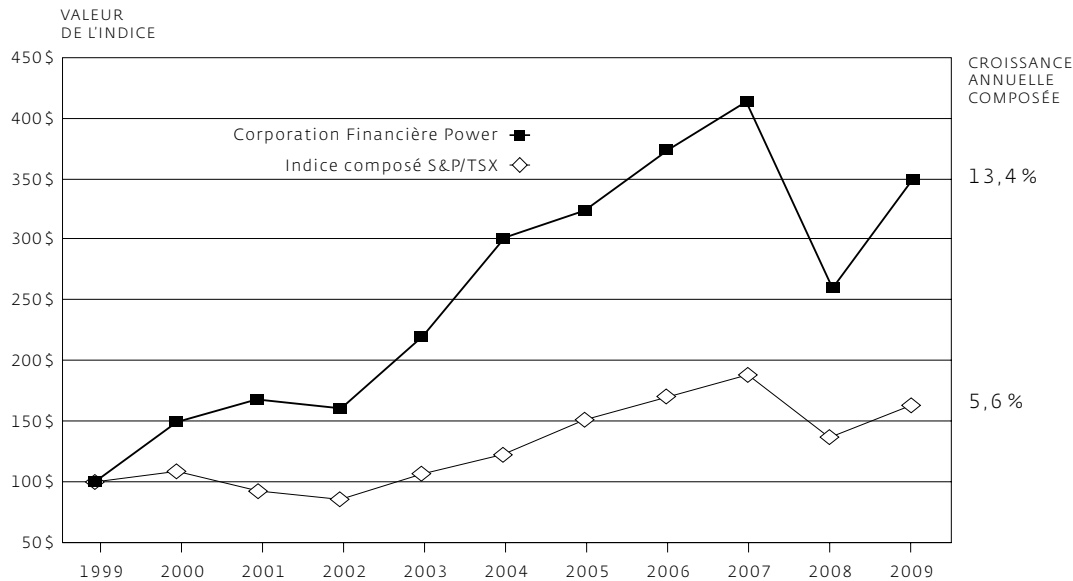
Pour chacun des HDN qui a été au service de la Société au cours des cinq dernières années, la tendance de la rémunération directe cumulative correspond à celle de la valeur cumulative réalisée par les actionnaires de la Société pendant cette période; toutefois, la Société établit la rémunération de ses hauts dirigeants selon la politique et les méthodes décrites plus haut et non selon le rendement total de ses actions par rapport à celui de quelque indice boursier que ce soit.

Le graphique qui suit illustre la variation annuelle du rendement total cumulatif des actions ordinaires de la Société comparativement au rendement des titres de l'indice composé S&P/TSX au cours de la période de dix ans terminée le 31 décembre 2009.

La valeur de chaque placement à la fin de l'exercice est fondée sur la plus-value des actions majorée des dividendes versés en espèces, les dividendes étant réinvestis à la date de leur versement.

RENDEMENTS TOTAUX CUMULATIFS SUR DIX ANS

Placement de 100 \$ effectué le 31 décembre 1999



NOMINATION DES VÉRIFICATEURS

Il est proposé, à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, de renouveler le mandat de Deloitte & Touche s.r.l. à titre de vérificateurs de la Société jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Sauf s'ils n'en ont pas reçu le pouvoir, les fondés de pouvoir nommés dans la procuration ci-jointe exerceront les droits de vote afférents aux actions représentées par celle-ci en faveur de la nomination de Deloitte & Touche s.r.l. à titre de vérificateurs de la Société. La résolution relative au renouvellement du mandat de Deloitte & Touche s.r.l. ne sera approuvée que si elle est adoptée par la majorité des voix exprimées à l'assemblée.

PROPOSITION D'UN ACTIONNAIRE

La proposition d'un actionnaire qui a été soumise à l'examen des actionnaires de la Société est présentée à l'annexe A. Pour les motifs qui sont indiqués à la suite de cette proposition de l'annexe A, le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter contre la proposition. Sauf s'ils n'en ont pas reçu le pouvoir, les fondés de pouvoir nommés dans la procuration ci-jointe exerceront les droits de vote afférents aux actions représentées par celle-ci contre la proposition d'actionnaires.

Le 10 décembre 2010 est la date finale avant laquelle la Société doit recevoir les propositions des actionnaires qui souhaiteraient soulever une question à l'assemblée annuelle de 2011 des actionnaires de la Société.

ÉNONCÉ DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

La Société croit à l'importance d'une bonne gouvernance et au rôle central que jouent les administrateurs dans le processus de gouvernance. Elle estime qu'une gouvernance saine est essentielle à sa prospérité et à celle de ses actionnaires.

La Financière Power est une société internationale de portefeuille et de gestion. Elle est contrôlée par Power depuis qu'elle a été constituée, en 1984. La Financière Power n'est pas une société en exploitation et une grande partie de ses intérêts se trouvent hors du Canada, plus précisément aux États-Unis et en Europe. La politique et les pratiques en matière de gouvernance de la Société doivent être examinées à la lumière de ces caractéristiques.

En 2005, les ACVM ont adopté l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* (l'« instruction générale »), qui suggère un certain nombre de lignes directrices applicables aux pratiques en matière de gouvernance (les « lignes directrices des ACVM »). L'instruction générale invite les émetteurs à élaborer leurs pratiques en matière de gouvernance en se reportant aux lignes directrices des ACVM.

De l'avis du conseil, aucun modèle de gouvernance n'est supérieur aux autres ou approprié dans tous les cas. Le conseil estime que le modèle de gouvernance de la Société est efficace, qu'il convient à la situation de celle-ci et que des structures et des méthodes appropriées ont été mises en place afin d'assurer son indépendance par rapport à la direction et le règlement des conflits d'intérêts, réels ou éventuels, entre la Société et Power ou son actionnaire majoritaire. De plus, tout examen des pratiques en matière de gouvernance devrait tenir compte du rendement à long terme réalisé par les actionnaires; le conseil juge en effet qu'il s'agit d'un indicateur important de l'efficacité d'un système de gouvernance.

INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

A - NORMES APPLICABLES EN VIGUEUR

Les lignes directrices des ACVM ainsi que le règlement 52-110 et le règlement 58-101 (les « règlements ») prévoient qu'un administrateur est « indépendant » d'un émetteur s'il n'a avec celui-ci aucun lien direct ou indirect dont le conseil d'administration de l'émetteur juge qu'on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il nuise à l'indépendance de son jugement. Le conseil d'administration de la Société est d'accord avec cette méthode d'évaluation de l'indépendance d'un administrateur.

Toutefois, les règlements prévoient qu'un administrateur est *réputé* avoir un tel lien direct ou indirect avec un émetteur (et donc ne pas être indépendant) si, entre autres choses, il est, ou a été au cours des trois dernières années, un haut dirigeant ou un employé de la société mère de l'émetteur. De l'avis du conseil, l'indépendance d'un administrateur devrait être établie en fonction du fait que celui-ci est indépendant ou non de la direction de la société et qu'il a ou non avec la société d'autres liens dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils nuisent à l'indépendance de son jugement. Le conseil estime qu'il s'agit d'une question de fait qui devrait être établie par le conseil d'administration de l'émetteur en fonction de chaque cas sans tenir compte de présomptions telles que celles qui sont actuellement faites dans les règlements. La fonction la plus importante d'un conseil d'administration est d'encadrer la direction dans le but de s'assurer que les actionnaires réalisent un rendement à long terme.

L'actionnaire majoritaire dont la situation financière est solide et qui a une vision à long terme peut avoir une incidence favorable importante sur le rendement à long terme d'une société, ce qui est dans l'intérêt de tous les actionnaires et de la société dans son ensemble. Par exemple, il est en mesure d'encourager et d'appuyer la direction dans la mise en œuvre des stratégies à long terme et de permettre à celle-ci de compter sur des administrateurs expérimentés qui connaissent bien les activités de la société. Dans le cas de la Société et de notre groupe de sociétés, bon nombre de ces éléments découlent du modèle de gouvernance qui a été mis au point au fil des ans et qui prévoit notamment que certains administrateurs sont également membres de la direction de l'actionnaire majoritaire. Un certain nombre de ces administrateurs ont pour tâche de consacrer tout leur temps aux affaires internes des filiales de l'actionnaire majoritaire, y compris la Société, et d'apprendre à bien les connaître. Leur seul lien avec la Société est celui qui découle du fait qu'ils sont administrateurs et actionnaires de celle-ci.

Si l'on appliquait la disposition voulant qu'un administrateur représentant l'actionnaire majoritaire soit automatiquement considéré comme non indépendant, cela aurait pour effet d'empêcher la Société, tous ses actionnaires et son groupe de sociétés de bénéficier de ce modèle de gouvernance et d'empêcher l'actionnaire majoritaire de participer pleinement à la fonction d'encadrement de la Société et de ses filiales.

Les questions qui sont susceptibles de se poser dans le cas d'une société contrôlée en ce qui a trait aux conflits d'intérêts ou aux délits d'initié devraient, de l'avis du conseil d'administration, être réglées par un comité composé d'administrateurs qui sont indépendants de l'actionnaire majoritaire. Le modèle de gouvernance de la Société prévoit un tel comité, soit le comité des opérations entre personnes reliées et de révision, qui est décrit ci-après à la rubrique intitulée « Règlement des conflits ».

Les ACVM ont entendu les réserves exprimées par certains émetteurs assujettis quant à l'opportunité d'appliquer le concept d'indépendance de l'administrateur ou non aux sociétés comme la Société et ses filiales cotées en bourse qui ont un actionnaire majoritaire. Ainsi, l'instruction générale stipulait à ce moment-là que les ACVM se proposaient « de réaliser dans la prochaine année une étude sur la gouvernance de ces sociétés qui portera une attention particulière à ces réserves » et qu'elles évalueraient « s'il y a lieu de modifier l'application de l'instruction générale... aux sociétés contrôlées ».

Le 19 décembre 2008, les ACVM ont publié l'« Avis de consultation : Projet de révocation et remplacement de l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance*, Projet d'abrogation et de remplacement du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*, Projet d'abrogation et de remplacement du *Règlement 52-110 sur le comité de vérification* et Projet de révocation et de remplacement de l'*Instruction générale relative au Règlement 52-110 sur le comité de vérification* » (le « projet »), dans lequel, entre autres choses, la démarche prescriptive actuelle et les règles en vigueur en ce qui a trait à l'appréciation de l'indépendance étaient remplacées par une démarche plus fondée sur des principes. Bien que le conseil d'administration se soit réjoui de la nouvelle orientation proposée par les ACVM, les ACVM ont décidé de ne pas donner suite à ces modifications pour le moment. Les ACVM ont indiqué qu'elles considéraient toujours la possibilité de modifier le régime de gouvernance, mais qu'aucune modification ne prendrait effet avant la période des assemblées annuelles de 2011, au plus tôt. La Société espère que les ACVM poursuivront leur examen du concept d'« indépendance » applicable aux actionnaires majoritaires et apporteront les modifications nécessaires aussitôt que possible.

B - ÉVALUATION DE L'INDÉPENDANCE

Le conseil de la Société compte actuellement 17 membres. De l'avis du conseil, dix des 17 administrateurs actuels, soit J. Brian Aune, Marc A. Bibeau, l'honorable Paul Desmarais, Gérald Frère, Anthony R. Graham, V. Peter Harder, le très honorable Donald F. Mazankowski, Jerry E.A. Nickerson, Raymond Royer et Emőke J.E. Szathmáry, sont indépendants de la direction et n'ont aucun autre lien qui pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de leur jugement dans le cadre de l'exécution de leurs obligations envers la Société.

Les neuf administrateurs suivants, qui représentent la majorité du conseil, sont également indépendants au sens des règlements : J. Brian Aune, Marc A. Bibeau, Gérald Frère, Anthony R. Graham, V. Peter Harder, le très honorable Donald F. Mazankowski, Jerry E.A. Nickerson, Raymond Royer et Emőke J.E. Szathmáry.

R. Jeffrey Orr, président et chef de la direction de la Société, n'est pas indépendant. Robert Gratton est réputé ne pas être indépendant au sens des règlements, étant donné qu'il a été, au cours des trois dernières années, au service de la Société, où il a exercé certaines fonctions de direction. Raymond L. McFeetors est réputé ne pas être indépendant au sens des règlements, étant donné qu'il a été, au cours des trois dernières années, président et chef de la direction de filiales de la Société, notamment Lifeco. Paul Desmarais, jr et André Desmarais, co-présidents du conseil, ne sont pas indépendants non plus, du fait qu'ils sont appelés à l'occasion à remplir des fonctions de direction au sein de la Société. Henri-Paul Rousseau n'est pas indépendant non plus au sens des règlements du fait qu'il remplit des fonctions de direction au sein de la Société à titre de l'un des vice-présidents du conseil. Michel Plessis-Bélair est réputé ne pas être indépendant au sens des règlements, étant donné qu'il a été, au cours des trois dernières années, vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société.

L'honorable Paul Desmarais est réputé ne pas être indépendant au sens des règlements, étant donné qu'il est le père d'André Desmarais et de Paul Desmarais, jr.

Le conseil a établi que M. Amaury de Seze, qui se porte candidat à l'élection au conseil de la Société pour la première fois à l'assemblée, est réputé ne pas être indépendant au sens des règlements, étant donné qu'il remplit des fonctions de direction au sein de Power.

Le conseil a établi que Mme Louise Roy, qui se porte candidate à l'élection au conseil de la Société pour la première fois à l'assemblée, est indépendante au sens des règlements. Des 19 candidats à l'élection à l'assemblée, 10 seraient indépendants au sens des règlements.

C - RÉUNIONS DES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Il incombe aux co-présidents du conseil de s'assurer que les administrateurs qui sont indépendants de la direction ont l'occasion de se réunir en l'absence de la direction. Les co-présidents du conseil encouragent tous les administrateurs indépendants à avoir des discussions ouvertes et franches avec eux et le chef de la direction.

Le conseil a adopté une politique relative aux réunions des administrateurs indépendants tenues dans le cadre des réunions du conseil et des comités. Les membres du conseil qui sont indépendants de la direction se réunissent au moins deux fois par année en l'absence des membres de la direction. Le comité de vérification, le comité des opérations entre personnes reliées et de révision et le comité de rémunération se composent entièrement d'administrateurs qui sont indépendants tant de l'avis du conseil qu'au sens des règlements. La politique prévoit que chacun de ces comités doit se réunir en l'absence des membres de la direction, comme suit : le comité de vérification — quatre fois par année et le comité des opérations entre personnes reliées et de révision et le comité de rémunération — à toutes leurs réunions.

D - CO-PRÉSIDENTS DU CONSEIL

Les co-présidents du conseil peuvent à l'occasion remplir des fonctions de direction au sein de la Société et, par conséquent, ne sont pas indépendants au sens des règlements. Le conseil a mis en œuvre les structures et les méthodes nécessaires pour s'assurer de fonctionner indépendamment de la direction. La majorité des membres du conseil sont indépendants, tant de l'avis du conseil qu'au sens des règlements. Le comité de vérification, le comité des opérations entre personnes reliées et de révision et le comité de rémunération sont composés entièrement d'administrateurs qui sont indépendants, tant de l'avis du conseil qu'au sens des règlements. Les membres du comité exécutif et du comité de gouvernance et des mises en candidature comprennent des administrateurs qui sont indépendants, tant de l'avis du conseil qu'au sens des règlements.

RÈGLEMENT DES CONFLITS

Il incombe au conseil de veiller à la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société pour le compte de tous les actionnaires. À cet effet, le conseil établit les méthodes qui servent à repérer et à régler les conflits qui pourraient opposer les intérêts de la Société et ceux de Power ou de son actionnaire majoritaire.

La Société a établi un comité des opérations entre personnes reliées et de révision, qui est composé entièrement d'administrateurs qui sont indépendants de la direction, qui ne sont ni membres de la direction ni employés ni administrateurs de Power et qui ne sont pas reliés à l'actionnaire majoritaire de Power. Le mandat du comité des opérations entre personnes reliées et de révision consiste à examiner toutes les opérations que la Société projette de conclure avec des parties reliées et à approuver seulement celles qu'il juge appropriées.

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la « Great-West »), tout comme la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie (la « London Life ») et La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la « Canada-Vie »), sont des institutions financières réglementées qui sont tenues par la loi d'avoir un comité de révision qui établit les méthodes devant servir à examiner les opérations projetées avec les parties reliées afin de s'assurer que ces opérations comportent des modalités au moins aussi favorables pour ces sociétés que les modalités en vigueur sur le marché. Ces comités de révision se composent d'administrateurs qui sont indépendants de la direction de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie et qui ne sont ni membres de la direction ni employés de la Financière Power, de Power ou de l'un ou l'autre des membres de leurs groupes. De la même façon, Lifeco et IGM ont établi leur propre comité de révision composé entièrement d'administrateurs qui sont indépendants de la direction et qui ne sont ni membres de la direction ni employés ni membres du conseil de la Financière Power ou de Power.

Voir également la rubrique « Conduite professionnelle et éthique commerciale » pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes adoptées par le conseil à l'égard des opérations mettant en cause des membres du conseil ou de la direction de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat du conseil, dont celui-ci s'acquitte lui-même ou qu'il délègue à l'un de ses cinq comités, consiste à superviser la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société et comprend la responsabilité d'approuver les objectifs stratégiques, de l'examen des politiques en matière d'exploitation, de présentation de l'information et de communication, de la supervision des contrôles financiers et des autres contrôles internes, de la gouvernance, de l'orientation et de la formation des administrateurs, de la rémunération et de l'encadrement des membres de la direction principale ainsi que de la mise en candidature, de la rémunération et de l'évaluation des administrateurs. Le comité exécutif a et peut exercer tous les pouvoirs qui sont dévolus au conseil et que celui-ci peut exercer, sauf le pouvoir de faire certaines choses qui sont indiquées dans sa charte. Le mandat principal du comité de vérification est d'examiner les états financiers de la Société et les documents d'information qui comportent des renseignements financiers et de rendre compte de cet examen au conseil, de s'assurer que des méthodes adéquates sont en place aux fins de l'examen des documents d'information de la Société qui comportent des renseignements financiers, de superviser le travail des vérificateurs externes et de s'assurer de l'indépendance de ces derniers, et d'examiner l'évaluation des contrôles internes de la Société sur la présentation de l'information financière. Le mandat principal du comité de rémunération est d'approuver les politiques et les lignes directrices en matière de rémunération des employés de la Société, d'approuver les conditions de rémunération des hauts dirigeants de la Société, sauf ceux qui sont également des hauts dirigeants de Power, de recommander au conseil les conditions de rémunération des administrateurs et du président et chef de la direction, de surveiller l'administration des régimes de rémunération incitatifs et des régimes de rémunération liés au capital-actions et d'examiner les plans de relève de la direction principale. Le mandat principal du comité des opérations entre personnes reliées et de révision consiste à recommander au conseil les méthodes d'examen et d'approbation des opérations avec des parties reliées de la Société et à examiner et, s'il le juge opportun, à approuver de telles opérations. Le mandat principal du comité de gouvernance et des

mis en candidature est de superviser la démarche en matière de gouvernance de la Société, de recommander au conseil des pratiques de gouvernance qui cadrent avec les normes rigoureuses en la matière que la Société est déterminée à respecter, d'évaluer l'efficacité du conseil d'administration, de ses comités et de chacun des administrateurs et de recommander au conseil des candidats à l'élection au conseil et à la nomination aux comités du conseil.

COMPOSITION DES COMITÉS

Le comité de vérification, le comité des opérations entre personnes reliées et de révision et le comité de rémunération se composent entièrement d'administrateurs qui sont indépendants tant de l'avis du conseil qu'au sens des règlements.

Le comité exécutif et le comité de gouvernance et des mises en candidature comprennent des administrateurs qui sont indépendants tant de l'avis du conseil qu'au sens des règlements.

MANDATS DU CONSEIL ET DES COMITÉS

Le conseil a adopté une charte pour lui-même et pour chacun de ses cinq comités. La charte du conseil est présentée à l'annexe B ci-jointe. Les mandats des cinq comités sont décrits sommairement dans la présente rubrique.

LIENS ET PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS

On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur les candidats à l'élection au conseil, y compris la liste complète des sociétés ouvertes et de certaines sociétés fermées au conseil desquelles ils siègent, ainsi que le relevé de toutes les réunions du conseil et des comités auxquelles ils ont assisté au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, à la rubrique « Élection des administrateurs » de la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

La Société estime que ses intérêts à titre de société de portefeuille sont bien servis par l'expérience et la connaissance des affaires internes des sociétés du groupe que les administrateurs qui siègent également au conseil de membres de son groupe lui apportent. Au fil des ans, la Société a cherché à augmenter le nombre d'administrateurs siégeant ainsi à plusieurs conseils au sein du groupe. Leur présence enrichit les discussions et améliore la qualité de la gouvernance du conseil de la Société et des conseils des autres membres du groupe auxquels ils siègent.

DESCRIPTION DES POSTES DES CO-PRÉSIDENTS DU CONSEIL, DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS ET DU CHEF DE LA DIRECTION

Le conseil a approuvé les descriptions de poste écrites des co-présidents du conseil et du président de chacun des comités du conseil. De manière générale, les co-présidents du conseil et les présidents des comités du conseil sont chargés de s'assurer que le conseil ou le comité, selon le cas, est en mesure de remplir ses fonctions et ses responsabilités de manière efficace, de planifier et d'organiser les activités du conseil et du comité, de voir à ce que les fonctions qui sont déléguées aux comités sont remplies et font l'objet d'un compte rendu, au besoin, de faciliter une interaction efficace avec la direction et de retenir les services de conseillers externes, s'il y a lieu.

Le conseil a approuvé la description de poste écrite du président et chef de la direction.

ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE

L'orientation et la formation des administrateurs se font sous l'égide des co-présidents du conseil. Les nouveaux administrateurs bénéficient d'une orientation portant sur la nature et le fonctionnement des activités commerciales et des affaires internes de la Société et des filiales en exploitation principales de celle-ci ainsi que sur le rôle du conseil et de ses comités, et sur l'apport qui est attendu de chaque administrateur. Les administrateurs en poste sont tenus au courant de l'évolution de ces questions.

Afin d'orienter les nouveaux administrateurs quant à la nature et au fonctionnement de l'entreprise de la Société, l'occasion est également donnée à ceux-ci de rencontrer les membres de l'équipe de haute direction de la Société et ceux des filiales en exploitation principales de celle-ci afin de discuter de l'entreprise et des activités commerciales de la Société.

CONDUITE PROFESSIONNELLE ET ÉTHIQUE COMMERCIALE

Le conseil a adopté un code de conduite et de déontologie écrit (le « code de conduite ») qui régit la conduite des administrateurs, des membres de la direction et des employés de la Société. On peut le consulter sur SEDAR (www.sedar.com) ou en obtenir un exemplaire en communiquant avec l'avocat-conseil et secrétaire de la Société.

L'avocat-conseil et secrétaire de la Société s'assure, pour le compte du conseil, que chacun se conforme au code de conduite. Les administrateurs, les membres de la direction et les employés qui pensent qu'une violation du code de conduite ou d'une loi, d'une règle ou d'un règlement a été commise ou sera probablement commise ont l'obligation de signaler le fait sans délai à leur superviseur ou, dans le cas des administrateurs et des membres de la direction principale, à l'avocat-conseil. La violation ou la violation éventuelle peut également être signalée à l'un ou l'autre des co-présidents du conseil, au chef de la direction ou à l'un ou l'autre des membres du comité de vérification, selon le cas, conformément aux méthodes de la Société.

Les administrateurs et les membres de la direction de la Société doivent confirmer chaque année qu'ils comprennent le code de conduite (qui comprend la politique de la Société en matière de conflit d'intérêts) et qu'ils conviennent de s'y conformer. Aucune déclaration de changement important n'a été déposée relativement à la conduite d'un administrateur ou d'un haut dirigeant qui aurait constitué une dérogation au code de conduite.

Afin de veiller à ce que les administrateurs exercent un jugement indépendant lorsqu'ils examinent les opérations et les conventions à l'égard desquelles un administrateur ou un haut dirigeant a un intérêt important, l'administrateur ou le haut dirigeant en question doit divulguer son intérêt et, si un autre administrateur le lui demande, s'absenter de la réunion pendant que la question est débattue. Cet administrateur ne doit pas voter sur une telle question.

En outre, la Société compte un comité des opérations entre personnes reliées et de révision, dont le rôle est décrit plus haut dans la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

MISE EN CANDIDATURE ET ÉVALUATION DES ADMINISTRATEURS

Le conseil a mis sur pied un comité de gouvernance et des mises en candidature qui est chargé de repérer des candidats au conseil et de lui recommander les qualités que l'on doit exiger des administrateurs, notamment les compétences, les aptitudes, l'expérience en affaires et en finances, les postes de direction occupés et le degré d'engagement requis pour s'acquitter des responsabilités au sein du conseil. Le comité reconnaît que chaque administrateur fournira un apport différent au conseil et apportera des forces particulières dans différents champs de compétence. Après avoir examiné les qualités des administrateurs en poste et celles qu'on s'attend à retrouver chez les nouveaux, et après avoir étudié le degré de représentation approprié au conseil des administrateurs qui sont indépendants, le comité choisit les candidats possédant les qualités nécessaires et recommande au conseil les personnes qui devraient être mises en candidature à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Le comité et le conseil sont soucieux de l'importance d'avoir un équilibre de compétences, d'aptitudes et d'expérience ainsi qu'une représentation géographique au sein du conseil. Ils estiment que ces facteurs et l'élément de continuité sont essentiels au fonctionnement efficace du conseil.

Le comité est également chargé d'évaluer l'efficacité et l'apport du conseil, des comités et de chacun des administrateurs. Le conseil évalue son efficacité au moins une fois par année au cours d'une réunion tenue en l'absence des membres de la direction.

Le conseil estime qu'il est normal et approprié, surtout dans le cas d'une société de portefeuille qui a un actionnaire majoritaire, comme la Société, que des représentants de l'actionnaire majoritaire (dans le cas présent, Paul Desmarais, jr et André Desmarais) siègent au comité de gouvernance et des mises en candidature.

La Société a adopté une procuration qui donne aux actionnaires la possibilité de voter en faveur de chaque candidat à l'élection au conseil d'administration de la Société ou de ne pas se prononcer.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le conseil a mis sur pied un comité de rémunération qui est chargé d'approuver (ou, dans le cas du chef de la direction, de recommander à l'approbation du conseil) la rémunération des hauts dirigeants de la Société, sauf ceux qui sont également des hauts dirigeants de Power. Le comité de rémunération recommande aussi à l'approbation du conseil les conditions de rémunération des administrateurs et des présidents et des membres des comités du conseil. En outre, le comité de rémunération approuve les politiques et les lignes directrices en matière de rémunération des employés, recommande à l'approbation du conseil les régimes de rémunération incitatifs, les régimes de rémunération liés au capital-actions, les régimes de retraite enregistrés, les régimes de retraite complémentaires et les autres régimes de rémunération des employés qu'il juge appropriés, et supervise l'administration des régimes de rémunération incitatifs et des régimes de rémunération liés au capital-actions de la Société.

Le processus suivi pour établir la rémunération des administrateurs et des membres de la direction de la Société est décrit de façon détaillée plus haut dans la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

La Société remettra à toute personne physique ou morale qui en fera la demande à son secrétaire, au 751, square Victoria, Montréal (Québec) Canada H2Y 2J3, [i] la notice annuelle de la Société et tout document, ou les pages pertinentes de tout document, intégré par renvoi à celle-ci, [ii] les états financiers de la Société pour son dernier exercice terminé pour lequel de tels états financiers ont été publiés, de même que le rapport des vérificateurs y afférent, le rapport de gestion correspondant et tous les états financiers intermédiaires de la Société publiés après les états financiers annuels de même que le rapport de gestion correspondant et [iii] la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société ayant trait à l'assemblée annuelle des actionnaires la plus récente. La Société peut exiger le paiement de frais raisonnables lorsque la demande provient d'une personne qui n'est pas un porteur de ses titres, à moins que ceux-ci ne fassent l'objet d'un appel public à l'épargne aux termes d'un prospectus simplifié, auquel cas ces documents seront fournis sans frais.

Des renseignements financiers sont donnés dans les états financiers et le rapport de gestion de la Société pour son dernier exercice terminé.

Des renseignements sur le comité de vérification sont donnés à la rubrique de la notice annuelle intitulée « Comité de vérification ».

On peut trouver d'autres renseignements sur la Société sur SEDAR, au www.sedar.com.

APPROBATION DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration a approuvé la teneur de la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction et en a autorisé l'envoi.

Le premier vice-président, avocat-conseil et secrétaire,

Signé

Edward Johnson

Montréal (Québec)
Le 11 mars 2010

ANNEXE A

CORPORATION FINANCIÈRE POWER

PROPOSITION D'UN ACTIONNAIRE

La Société est tenue par les lois applicables de présenter la proposition suivante, ainsi que l'énoncé à l'appui de celle-ci, dans la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction. La Société n'a ni n'assume aucune responsabilité à l'égard du contenu de cette proposition et de l'énoncé à l'appui de celle-ci, y compris les points de vue qui y sont exprimés ou l'exactitude des énoncés qui y sont faits. Pour les motifs qui sont indiqués à la suite de la proposition dans l'énoncé du conseil et de la direction, le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter CONTRE cette proposition.

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., 1111, West Georgia Street, bureau 800, Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 4T6 soumet la proposition suivante à l'assemblée.

PROPOSITION

Attendu que :

Le rôle des administrateurs est de représenter les actionnaires et d'encadrer la direction. Pour bien jouer ce rôle, les administrateurs doivent être indépendants. Selon le Council of Institutional Investors, un administrateur indépendant est « une personne dont le seul lien non trivial sur le plan professionnel, familial ou financier avec la société ou le président du conseil, le chef de la direction ou tout autre haut dirigeant de celle-ci découle du fait qu'il est administrateur de celle-ci. En termes plus simples, un administrateur indépendant est une personne dont le seul lien avec la société découle du fait qu'il siège au conseil de celle-ci. »

La Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises (CCGG) indique expressément dans ses *Principes de gouvernance d'entreprise pour la mise en place de conseils d'administration performants* que les liens d'interdépendance sont problématiques. Elle suggère qu'un trop grand nombre de liens d'interdépendance entre différents conseils indique un certain degré d'interdépendance des intérêts qui pourrait compromettre l'indépendance des administrateurs.

Les liens d'interdépendance abondent au sein de la Financière Power et de ses sociétés reliées. Douze des 17 administrateurs de la Financière Power siègent au conseil de Power. En outre, sept de ces 17 administrateurs siègent aux conseils des trois sociétés reliées à la Financière Power : Power, Lifeco et IGM. En fait, un simple examen de ces six conseils interdépendants (la Financière Power, Power, Lifeco, IGM, Groupe Bruxelles Lambert et Pargesa S.A.) démontre que deux administrateurs siègent ensemble à chacun d'entre eux. Malgré le fait que les pratiques exemplaires prescrivent que les deux tiers des membres d'un conseil d'administration devraient être indépendants, à peine deux des

17 administrateurs de la Financière Power sont entièrement indépendants, c'est-à-dire qu'ils ne siègent pas au conseil d'une société affiliée à Power. Les autorités en matière de gouvernance, comme les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises et le Council of Institutional Investors, ont toutes établi des normes en matière d'indépendance que la Financière Power ne respecte pas.

La Financière Power est (sic) une « société de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient des participations directes et indirectes dans le secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et en Europe. Elle détient aussi des intérêts importants dans un groupe industriel diversifié basé en Europe ». Cette grande société est complexe et exige l'attention sans faille et l'indépendance de ses administrateurs.

Le *Globe and Mail* a classé la Financière Power au 130^e rang parmi les 157 sociétés nommées dans son rapport annuel sur la gouvernance (<http://www.theglobeandmail.com/report-on-business/board-games/board-games-2009/article1375949/#custom>). La Financière Power a obtenu une note particulièrement basse en ce qui concerne la composition du conseil, qui comprend des questions sur l'indépendance de l'ensemble des administrateurs, l'indépendance des membres des comités clés et les liens d'interdépendance.

Qu'il soit résolu que : *Le conseil envisage l'adoption d'une politique qui restreindrait le nombre de conseils et de comités des sociétés reliées auxquels les administrateurs peuvent siéger et indique aux actionnaires les mesures que prend la société afin de s'assurer que les deux tiers des membres de son conseil soient indépendants, conformément aux pratiques exemplaires en matière de gouvernance.*

ÉNONCÉ DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION

Cette proposition compromettrait le modèle de gouvernance soigneusement édifié qui a très bien servi le groupe Power et ses actionnaires pendant de si nombreuses années. Son adoption rendrait un mauvais service à la Société et à tous ses actionnaires, y compris l'auteur de la proposition.

Administrateurs siégeant à plusieurs conseils d'administration

L'auteur de la proposition critique le nombre de nos administrateurs qui siègent aux conseils de nos sociétés reliées. Comme le conseil d'administration et les conseils de nos filiales l'ont indiqué à de nombreuses reprises dans leurs énoncés des pratiques en matière de gouvernance, nous estimons que les intérêts de la Société, qui est une société de portefeuille faisant partie d'un groupe important de sociétés diversifiées, sont bien servis par l'expérience et la connaissance des affaires internes des sociétés du

groupe que les administrateurs qui siègent également au conseil de nos filiales apportent à la Société. Au fil des ans, la Société a cherché à augmenter le nombre d'administrateurs siégeant ainsi à plusieurs conseils au sein du groupe. Leur présence enrichit les discussions et améliore la qualité de la gouvernance de la Société et des autres conseils du groupe auxquels ils siègent.

Quatre aspects doivent être pris en considération lorsqu'il s'agit de la participation à plusieurs conseils et de la façon dont cette participation enrichit notre modèle de gouvernance. En premier lieu, nous estimons que la meilleure façon d'assurer une gouvernance saine est d'adopter un modèle dans le cadre duquel un groupe d'administrateurs qui siègent aux conseils de nos filiales sont également membres de la direction des sociétés mères. Un certain nombre de ces administrateurs ont pour tâche de consacrer leur temps aux affaires internes de nos filiales et d'apprendre à bien les connaître. Leur seul lien avec les filiales est celui qui découle du fait qu'ils sont administrateurs et actionnaires de celles-ci.

En deuxième lieu, dans le cadre de notre modèle de gouvernance, certains administrateurs qui siègent aux conseils de nos filiales sont également membres du conseil, mais non de la direction, de la société mère. Ils font bénéficier le conseil de la filiale de la perspective à long terme de l'actionnaire majoritaire et aident le conseil de la société mère à bien gérer ses avoirs. Leur seul lien avec les sociétés de notre groupe est celui qui découle du fait qu'ils sont administrateurs et actionnaires de celles-ci.

En troisième lieu, notre modèle de gouvernance exige que chacun des conseils de notre groupe comprenne des administrateurs qui ne sont pas membres du conseil ou de la direction d'une autre société de notre groupe.

En quatrième lieu, certains de nos administrateurs indépendants siègent également aux conseils de sociétés qui ne font pas partie de notre groupe. Cela enrichit les délibérations de nos conseils et contribue à assurer la qualité de la gouvernance de nos sociétés.

Des années de réflexion et d'efforts ont abouti à la mise sur pied d'un modèle de gouvernance efficace qui convient à notre groupe. La proposition, si elle était adoptée, aurait pour effet d'empêcher la Société, tous ses actionnaires (y compris l'auteur de la proposition) et son groupe de sociétés de bénéficier de ce modèle de gouvernance et d'empêcher nos représentants de participer pleinement à la fonction d'encadrement de nos filiales. Cela serait, en outre, incompatible avec le principe fondamental de libre entreprise selon lequel les propriétaires du capital ont le droit de superviser la gérance de celui-ci.

Indépendance des administrateurs

L'auteur de la demande affirme également qu'un administrateur n'est pas indépendant d'une société s'il siège au conseil d'un membre du groupe de celle-ci.

Nous estimons que l'indépendance d'un administrateur devrait être établie en fonction de deux critères : premièrement, l'administrateur est-il indépendant de la direction de la Société et, deuxièmement, a-t-il d'autres liens avec la Société dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils nuisent à l'exercice indépendant de son jugement. Il s'agit de questions de fait qui devraient être établies par le conseil d'administration de la Société en fonction de chaque cas sans tenir compte de quelque présomption que ce soit. Notons que les ACVM ont reconnu le fait que le Canada comptait une proportion relativement élevée de sociétés ayant un actionnaire majoritaire et qu'elles considéreront donc la possibilité de remplacer leur démarche prescriptive actuelle en ce qui a trait à l'appréciation de l'indépendance des administrateurs par une démarche plus fondée sur des principes afin de faciliter la gouvernance saine des sociétés ainsi contrôlées. Nous serions tout à fait en faveur d'un tel changement.

Le conseil d'administration ne pense pas que le nombre de conseils des sociétés de notre groupe auxquels des administrateurs siègent constitue un facteur déterminant qui permette d'établir l'indépendance d'un administrateur.

Nous invitons les actionnaires à lire attentivement la rubrique « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance » de la présente circulaire, qui décrit plus amplement notre démarche en cette matière fondamentale.

Pour toutes ces raisons, le conseil estime que la proposition n'est pas dans l'intérêt de la Société ni dans celui de ses actionnaires.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter CONTRE cette proposition.

ANNEXE B

CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION FINANCIÈRE POWER

RUBRIQUE 1. COMPOSITION DU CONSEIL

Le conseil d'administration (le « conseil ») doit se composer d'un nombre de membres se situant entre les nombres minimal et maximal prévus par les statuts de la Corporation Financière Power (la « Société »), dont la majorité sont des résidents canadiens au moment de leur élection ou de leur nomination.

RUBRIQUE 2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le conseil fonctionne comme suit dans le cadre de l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités :

1. **Réunions** > Le conseil se réunit au moins quatre fois par année, et plus souvent au besoin, afin de s'acquitter des fonctions et des responsabilités qui lui incombent aux termes des présentes. Le conseil peut se réunir à quelque endroit que ce soit au Canada ou à l'étranger.
2. **Conseillers** > Le conseil peut, aux frais de la Société, retenir les services de conseillers externes s'il juge que cela est nécessaire ou utile pour s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités.
3. **Quorum** > Le quorum des réunions du conseil est fixé par le conseil; sinon, la majorité des administrateurs constituent le quorum.
4. **Secrétaire** > Le président du conseil (ou, en l'absence de celui-ci, le président du conseil suppléant) nomme une personne qui remplit les fonctions de secrétaire aux réunions du conseil.
5. **Convocation des réunions** > Une réunion du conseil peut être convoquée par le président du conseil, par le président délégué du conseil, par le président ou par la majorité des administrateurs au moyen d'un avis d'au moins 48 heures aux membres du conseil, sauf disposition contraire des règlements administratifs, stipulant l'endroit, la date et l'heure de la réunion. Les réunions peuvent être tenues à quelque moment que ce soit, sans avis, si tous les membres du conseil renoncent à recevoir l'avis. Si une réunion du conseil est convoquée par une personne autre que le président du conseil, cette personne devra en aviser ce dernier.
6. **Réunion du conseil après l'assemblée annuelle** > Aussitôt que possible après chaque assemblée annuelle des actionnaires, le conseil doit tenir, sans en donner avis, une réunion des administrateurs nouvellement élus qui sont alors présents, à la condition que ceux-ci constituent le quorum, dans le cadre de laquelle les administrateurs peuvent nommer les membres de la direction, le président du conseil et les membres et le président de chaque comité du conseil et peuvent traiter des autres questions qui leur sont soumises.

RUBRIQUE 3. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Le conseil supervise la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société et exerce, comme il

convient, les pouvoirs qui lui sont dévolus et qu'il peut exercer, conformément aux lois et aux règlements applicables. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le conseil a les fonctions et responsabilités suivantes, dont il peut s'acquitter lui-même ou qu'il peut déléguer à un ou plusieurs de ses comités. Dans le cadre de l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités, le conseil se fie aux renseignements, aux conseils et aux recommandations que lui donne la direction, mais exerce un jugement indépendant :

1. **Planification stratégique** > Le conseil approuve les objectifs stratégiques de la Société et examine et approuve les initiatives stratégiques de la direction. En outre, le conseil examine et approuve le plan financier annuel de la Société.
2. **Examen des activités** > Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :
 - [a] superviser la façon dont la direction met en œuvre le plan financier approuvé et surveiller les résultats financiers et d'exploitation et les autres faits nouveaux importants;
 - [b] superviser la façon dont la direction met en œuvre les systèmes, les politiques, les méthodes et les contrôles appropriés en vue de gérer les risques inhérents aux activités de la Société;
 - [c] approuver les acquisitions et les aliénations, les financements et les autres opérations sur les marchés financiers qui revêtent une certaine importance, les décisions relatives à la gestion des immobilisations et les autres décisions et opérations importantes sur le plan des affaires et des placements;
 - [d] examiner et superviser les questions relatives à l'exploitation, y compris celles qui sont d'ordre réglementaire, dont la direction ou le conseil juge qu'elles sont susceptibles d'avoir une incidence importante éventuelle sur l'entreprise, les affaires internes ou la réputation de la Société.
3. **Politiques en matière de présentation de l'information et de communication** > Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :
 - [a] approuver les politiques permettant que les renseignements importants soient divulgués au public de façon complète et exacte et dans les délais requis tout en préservant la confidentialité dans la mesure nécessaire et permise et, lorsque cela est requis, examiner certains documents d'information;
 - [b] approuver les politiques appropriées en matière de communication de l'information aux parties intéressées de la Société et aux organismes de réglementation.
4. **Contrôle financier** > Le conseil surveille l'intégrité des systèmes de présentation de l'information financière et l'efficacité des contrôles internes et des systèmes d'information de gestion de la Société de la façon suivante :

- [a] en supervisant la façon dont la direction établit et met en œuvre les systèmes de contrôle financier appropriés;
 - [b] en examinant les rapports fournis par la direction sur les lacunes des contrôles internes ou les changements importants dans ceux-ci;
 - [c] en examinant et en approuvant les états financiers annuels et intermédiaires, les rapports de gestion annuels, les notices annuelles et les autres documents d'information de la Société comportant des renseignements financiers qui exigent son approbation;
 - [d] en s'assurant de la conformité aux exigences applicables en matière de vérification, de comptabilité et de présentation de l'information.
5. **Gouvernance** > Le conseil supervise l'élaboration de la démarche de la Société en matière de gouvernance, y compris l'élaboration des politiques, des principes et des lignes directrices en la matière, et approuve ces politiques, principes et lignes directrices s'il le juge approprié.
6. **Membres de la direction principale** > Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :
- [a] approuver la description de poste et la nomination du président et chef de la direction (le « chef de la direction ») et examiner et approuver les critères servant à établir sa rémunération, évaluer son rendement par rapport à ces critères et établir sa rémunération en fonction de cette évaluation;
 - [b] approuver la nomination des membres de la direction principale, approuver leur rémunération et superviser l'évaluation de leur rendement;
 - [c] approuver les régimes de rémunération incitatifs, les régimes de rémunération liés au capital-actions et les autres régimes de rémunération des membres de la direction principale et approuver les politiques et les lignes directrices en matière de rémunération s'appliquant aux employés de la Société;
 - [d] superviser le plan de relève de la direction principale de la Société.
7. **Orientation et formation des administrateurs** > Tous les nouveaux administrateurs bénéficient d'une orientation portant sur la nature et le fonctionnement des activités commerciales et des affaires internes de la Société ainsi que sur le rôle du conseil, des comités du conseil et de chaque administrateur et l'apport attendu de ceux-ci, et les administrateurs en poste sont tenus au courant de l'évolution de ces questions.
8. **Code de conduite** > Le conseil aide la direction dans ses efforts pour entretenir une culture d'intégrité à l'échelle de la Société. Il adopte un code de conduite et de déontologie (le « code de conduite ») ayant pour objectif de favoriser l'intégrité et de prévenir les écarts de conduite. Le code de conduite s'applique aux administrateurs, aux membres de la direction et aux employés de la Société et traite notamment des conflits d'intérêts (y compris les méthodes permettant de repérer et de résoudre les conflits réels et éventuels), de la protection et de l'utilisation appropriée des biens de l'entreprise et des occasions qui se présentent, de la confidentialité et de l'utilisation des renseignements confidentiels, des plaintes relatives à la comptabilité, du traitement équitable de toutes les parties, de la conformité aux lois, aux règles et aux règlements applicables et de la nécessité de signaler les comportements illégaux ou contraires à l'éthique. Le conseil exige que la direction établisse des méthodes permettant de s'assurer que chacun se conforme au code de conduite.
9. **Président du conseil** > Le conseil approuve la description de poste du président du conseil.
10. **Comités du conseil** > Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :
- [a] mettre sur pied un comité de vérification, un comité exécutif, un comité des opérations entre personnes reliées et de révision, un comité de gouvernance et des mises en candidature et un comité de rémunération et les autres comités qu'il juge appropriés pour l'aider à s'acquitter des fonctions qui lui sont dévolues aux termes de la présente charte et il peut établir les chartes des comités et déléguer à ces comités les fonctions et les responsabilités que la loi lui permet et qu'il juge nécessaire ou utile de déléguer;
 - [b] approuver les descriptions de poste du président de chaque comité du conseil.
11. **Mise en candidature, rémunération et évaluation des administrateurs** > Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :
- [a] proposer et recommander aux actionnaires des candidats à l'élection au conseil;
 - [b] approuver les conditions de rémunération des administrateurs, du président du conseil et des présidents et des membres des comités du conseil;
 - [c] évaluer de façon régulière la structure, la composition, l'efficacité, la taille et l'apport du conseil, des comités de celui-ci et l'apport de chacun des administrateurs.

RUBRIQUE 4. ACCÈS À L'INFORMATION

Le conseil doit avoir accès à tous les renseignements, à tous les documents et à tous les registres de la Société qu'il juge nécessaires ou souhaitables aux fins de l'exécution de ses fonctions et responsabilités.

RUBRIQUE 5. EXAMEN DE LA CHARTE

Le conseil examine périodiquement la présente charte et approuve les modifications qu'il juge appropriées et il lui incombe d'approuver les modifications des chartes des comités recommandées par le comité pertinent.



Corporation Financière Power
751, square Victoria
Montréal (Québec) Canada H2Y 2J3
www.powerfinancial.com